

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

A - Conseil Municipal

Rapports présentés par Daniel FIDELIN, Maire

- 1) Appel Nominal
- 2) Désignation du Secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 février 2016

B - Ressources Humaines

Rapport présenté par Daniel FIDELIN, Maire

- 4) Tableau indicatif des emplois pour 2016

Rapport présenté par Nicole LANGLOIS, Adjointe au Maire

- 5) Fonctionnement des RPA : mise en place d'un régime d'équivalence pour le travail de nuit

Rapport présenté à Huis Clos en fin de conseil par Daniel FIDELIN, Maire (A HUIS CLOS)

- 6) Régime indemnitaire des agents de catégorie B : modification du régime indemnitaire

C - Finances

Rapports présentés par Laurent GILLE, Adjoint au Maire

- 7) Garantie à 100 % d'un emprunt de 322 000 € de la Caisse des Dépôts et Consignations pour Immobilière Basse Seine pour la réhabilitation de 23 logements situés impasse des Mésanges à Montivilliers – Modificatif de la délibération n° 7 du 25/01/2016
- 8) Opérations subventionnables au titre du fonds de soutien à l'investissement public local – Autorisation
- 9) Rénovation énergétique du centre social Jean Moulin – Demandes de subventions – Autorisation

Rapport présenté par Daniel FIDELIN, Maire

- 10) **Budget principal** - Vote du Compte administratif 2015 du Budget principal

Rapports présentés par Laurent GILLE, Adjoint au Maire

- 11) **Budget principal et annexes** - Adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal du Budget principal et de ses budgets annexes
- 12) **Budget principal** --Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 13) **Budget principal** -Vote du Budget Principal Primitif 2016
- 14) **Budget principal** - Vote des taux des impôts locaux 2016

Rapport présenté par Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire

- 15) **Budget principal** - Vote des subventions 2016 aux associations

Rapports présentés par Laurent GILLE, Adjoint au Maire

- 16) **Budget annexe locations diverses** - Vote du Compte administratif 2015 - Locations diverses
17) **Budget annexe locations diverses** -Vote du Budget annexe 2016 - Locations diverses

Rapports présentés par Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire

- 18) **Budget annexe Patrimoine, Culture, Tourisme, Cœur d'Abbayes** : Vote du Compte administratif 2015 du budget annexe - Patrimoine, culture, tourisme, Cœur d'Abbayes
19) **Budget annexe Patrimoine, Culture, Tourisme, Cœur d'Abbayes** : Vote du Budget annexe 2016 - Patrimoine, Culture, Tourisme, Cœur d'Abbayes

Rapports présentés par Dominique THINNES, Adjoint au Maire

- 20) **Budget annexe Action Economique et Emploi** – Vote du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi
21) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Affectation du Résultat du Budget de Fonctionnement 2015 du Développement Economique et de l'Emploi
22) **Budget annexe Action Economique et Emploi** – Vote du Budget Annexe Primitif 2016 du Développement Economique et de l'Emploi
23) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Parc d'Activités d'EPAVILLE
24) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Budget Annexe Primitif 2016 du Parc d'Activités d'EPAVILLE
25) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Compte Administratif 2015 du Budget de l'Eco-quartier Réauté / Fréville
26) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Budget Annexe Primitif 2016 de l'Eco-quartier Réauté / Fréville
27) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Compte Administratif 2015 du lotissement Communal Quartier du Temple
28) **Budget annexe Action Economique et Emploi**– Vote du Budget Annexe Primitif 2016 du lotissement communal Quartier du Temple

D - Economie et Aménagement

Rapport présenté par Daniel FIDELIN, Maire

- 29) Vente d'un ensemble immobilier situé place Jules Ferry à la société GUEUDRY PROMOTION

E - Urbanisme

Rapports présentés par Dominique THINNES, Adjoint au Maire

- 30) Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Havraise 2016 - 2021 – Projet Définitif - Adoption
- 31) ESTUAIRE PROMOTION – 119 Avenue Foch – Bilan de la concertation Préalable

F - Jeunesse

Rapport présenté par Alexandre MORA, Conseiller Municipal Délégué

- 32) Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Montivilliers et l'Association Familiale du Grand Air (AFGA) pour l'année 2016

G - Environnement, santé, prévention et cadre de vie

Rapport présenté par Nicole LANGLOIS, Adjointe au Maire

- 33) Renouvellement de la convention entre la Ville de Montivilliers et la Mission Locale du Havre

H - Sport

Rapport présenté par Jean Luc GONFROY, Adjoint au Maire

- 34) Création de vestiaires et d'un espace de convivialité au stade Claude Dupont – Modification - Programme et demande de subventions – Adoption - Autorisation

I - Informations

Présentées par Daniel FIDELIN, Maire

Informations aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

INFO 1 : Service des finances

INFO 2 : Service de la commande publique

J - Vœu

Présenté par Daniel FIDELIN, Maire

Vœu présenté par le groupe « Montivilliers, le renouveau » : Modernisation de la ligne Serqueux-Gisors – créer un nouvel itinéraire de fret ferroviaire entre Le Havre et Paris

K - Huis clos

PROCES VERBAL

A –CONSEIL MUNICIPAL

1. APPEL NOMINAL

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

L'an deux mille seize, le **29 mars** à **dix-huit heures trente** par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **21 mars 2016**, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

Etaient présents

Daniel **FIDELIN**, Laurent **GILLE**, Nicole **LANGLOIS**, Dominique **THINNES**, Jean-Luc **GONFROY**, Virginie **LAMBERT**, Emmanuel **DELINEAU**, Gérard **DELAHAYS**, Patricia **DUVAL**, Pascal **LEFEBVRE**, Marie-Christine **BASSET**, Frédéric **PATROIS**, Sophie **CAPELLE**, Valérie **LEDOUX**, Karine **LOUISET**, Estelle **FERON**, Stéphanie **ONFROY**, Alexandre **MORA**, Juliette **LOZACH**, Pascal **DUMESNIL**, Jérôme **DUBOST**, Nordine **HASSINI**, Aurélien **LECACHEUR**, Gilles **LEBRETON**.

Excusés ayant donné pouvoir

Corinne **LEVILLAIN** (Pouvoir à Daniel FIDELIN jusqu'à 20h), Olivier **LARDANS** (Pouvoir à Emmanuel DELINEAU jusqu'à 19h20), Gilbert **FOURNIER** (pouvoir à Dominique THINNES), Jean-Pierre **QUEMION** (Pouvoir à Nicole LANGLOIS), Philippe **KWIATKOWSKI** (Pouvoir à Laurent GILLE), Marie-Paule **DESHAYES** (Pouvoir à Virginie LAMBERT), Fabienne **MALANDAIN** (Pouvoir à Jérôme DUBOST), Martine **LESAUVAGE** (Pouvoir à Nordine HASSINI), Nada **ASOUNI** (Pouvoir à Pascal DUMESNIL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance et d'adopter la délibération suivante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

VU le tableau du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Monsieur **Alexandre MORA** qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 29 février 2016 et de prendre la délibération ci-dessous :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2016.

Monsieur Dubost : Précédemment Melle Delaporte nous faisait suivre aux responsables des groupes un pré rapport de manière à vérifier qu'il n'y ait pas de fautes ou de coquilles dans le procès-verbal. Car quelques fois l'enregistrement n'est pas toujours bon. Cela nous permettrait d'avoir des comptes rendus le plus clair possible ne serait-ce que pour nous ou pour les générations à venir car les délibérations sont quelques fois étudiées, cela évitera les coquilles. Si vous en êtes d'accord pourrions-nous procéder comme précédemment?

Monsieur le Maire : Le procès-verbal me paraît bien explicite non ? Il ne vous convient pas ? Il est fidèle à ce qui a été dit.

Monsieur Dubost : Il y a quelques coquilles.

Monsieur le Maire : Oui c'est vrai il peut y avoir quelques coquilles. Vous savez on se répète dans une conversation : une faute de syntaxe ou autre ça peut arriver sans changer le fond bien sûr. Cela arrive et je corrige quelques fois un mot.

Donc je peux considérer qu'il n'y a pas d'objection, merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour après le procès-verbal, je vous informe que conformément à l'article 21 bis et à la demande de trois des membres Monsieur Gonfroy, Monsieur Lecacheur et Monsieur Gille, la question numéro 6 sera débattue en fin de réunion à huis clos.

Monsieur Lecacheur : Monsieur le Maire, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, j'aimerais poser trois questionnements préalables. En effet, les conditions de préparation de cette séance du Conseil Municipal n'ont pas été correctes à plusieurs égards ; vous avez répondu pour une part à une question sur le régime indemnitaire et je note que vous passez la question 6 à huis clos.

Ensuite, je voudrais préciser que les élus de l'opposition n'ont pas été respectés dans leurs prérogatives et dans leurs droits. Lorsque mardi vous avez transmis les rapports et l'ordre du jour, il manquait celui concernant le vœu. Or, je tiens à rappeler que le principe de vœu et de motion ne figure pas dans le règlement intérieur de notre assemblée. Ainsi, c'est le droit commun qui s'applique. Dans ces circonstances, un vœu, en droit, c'est certes une délibération « non décisoire », mais une délibération quand même.

Je rappelle le code général des collectivités territoriales :

-l'article L2121-10 stipule que pour le Conseil Municipal, « toute convocation est faite par le Maire, et indique les questions portées à l'ordre du jour »,

-l'article L2121-12 indique que « dans les communes de 3500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal. »,

-enfin l'article L2121-13 précise quant à lui que « tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ».

Il a fallu deux jours, un mail, quatre coups de téléphone à vos services pour que soient respectés ces articles et que le vœu indiqué en point J à l'ordre du jour soit enfin transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Comme je ne peux imaginer que la Directrice Générale ait agi sans ordre de votre part pour faire de la rétention d'information, je vous demande et j'insiste, Monsieur le Maire, pour qu'à l'avenir tous les rapports soient transmis aux Conseillers Municipaux sans que j'aie besoin de supplier vos services. Quand on est élu, et par ailleurs que l'on dirige une collectivité, le premier devoir, c'est le respect de la loi.

Ensuite deuxième point. Je l'ai dit c'est le passage de la délibération à huis clos, je vous remercie d'avoir pris en compte cette demande.

Et, enfin le troisième point. La séance de ce jour est consacrée à l'examen du vote du budget. L'année dernière à cette même date, j'avais salué votre esprit d'ouverture vis-à-vis des élus de l'opposition puisque vous avez continué de transmettre un certain nombre de documents budgétaires – je vous le concède c'était au-delà de ce qu'oblige la loi – comme cela se faisait depuis plusieurs dizaines d'années à Montivilliers.

Il s'agit notamment des dépenses prévues dans les services (quelle toiture d'école à rénover, les travaux dans les terrains de sport, dans les cimetières, quelles rues rénovées, etc...). Ce document était jusqu'à cette année donné aux élus pendant la commission des finances qui suit le débat d'orientation budgétaire. Il n'en a rien été, car durant cette commission qui a duré douze minutes (douze minutes pour examiner un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, 10 millions d'investissement), aucun nouveau document n'a été distribué. J'ai demandé, comme plusieurs de mes collègues, à ce que ce document soit envoyé à la suite de la commission. J'ai rencontré Monsieur le Premier Adjoint à plusieurs reprises, qui m'a assuré que cela allait être fait le 25 mars. Mais dans la communication reçue le 25 mars, à part un récapitulatif du PPI que nous avons déjà, il est expliqué que le document des investissements des services ne serait pas transmis.

C'est un scandale et une atteinte inédite aux droits de l'opposition dans cette assemblée Montivillonnaise. Aussi, je vous demande, Monsieur le Maire, de revenir sur cette décision, de revenir à la raison. Je vous demande d'interrompre la séance pour permettre à la directrice des finances d'imprimer et de ramener ce document permettant d'avoir un regard sur le budget de manière éclairée et responsable, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Lecacheur, je vais donc répondre à vos 3 points. D'abord en ce qui concerne le vœu qui vous est proposé de voter. C'est en vœu sur la ligne Serqueux-Gisors. Il y a suffisamment de détails sur ce vœu pour vous permettre de prendre la décision. De toute manière, je vous expliquerai mais vous avez déjà été informé.

En ce qui concerne le respect de la loi et après en avoir parlé avec la Directrice Générale des Services nous transmettons tous les documents nécessaires pour pouvoir apprécier et regarder les rapports qui vous sont proposés. Nous ne faisons aucune rétention d'information. En ce qui concerne le respect de la loi nous respectons bien évidemment la loi et les textes. Je sais que vous êtes à l'affût et qu'à la moindre faille que vous pourriez avoir de manière jurisprudentielle ou autre, vous ne manquerez pas de nous alerter ou de nous la signaler éventuellement. Croyez-moi que l'on regarde ça avec beaucoup de vigilance.

En ce qui concerne les documents budgétaires, les élus de l'opposition sont très informés puisque que vous participez aux commissions. Les différentes commissions vous ont donné le détail de tous les projets d'investissement et de fonctionnement, donc vous avez eu tous les éléments pour pouvoir travailler. Vous dites que la dernière commission budgétaire n'a duré que 12 minutes, certes. Je pense que Madame la Directrice des Finances vous a donné toutes les informations suffisantes pour pouvoir apprécier ce budget et là encore il y a eu deux commissions.

-une commission des orientations budgétaires dans laquelle je me suis exprimé longuement. Où tout le monde a également pu s'exprimer. Il n'y a pas beaucoup de différences entre les orientations budgétaires et le budget. Et, je vous rappelle quand même que j'ai élargi à l'ensemble du conseil municipal, les commissions de façon à ce qu'il n'y ait pas d'opacité et que vous soyez tous présents. Si cela n'a duré que 12 minutes c'est que vous n'aviez posé absolument aucune question. Il n'y a pas eu de débat simplement que de la présentation.

Je me doute que vous réserviez vos questions pour aujourd'hui, pour ce soir, souvent c'est comme ça que ça se passe. Vous savez j'ai été dans l'opposition et dans d'autres collectivités. C'est dans cette commission, si vous aviez besoin d'informations complémentaires, qu'il fallait le demander, qu'il fallait poser des questions de façon à bien apprécier le budget.

B- RESSOURCES HUMAINES

4. TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS 2016

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Afin de prévoir budgétairement les emplois et les crédits correspondant pour l'année 2016, il convient d'annexer au Budget Primitif 2016 le Tableau Indicatif des Emplois.

Ce tableau comprend le tableau des effectifs et les postes pourvus budgétairement au 1er Janvier 2016. Il retrace également les éventuelles nominations liées aux avancements de grade, aux promotions internes, aux réussites aux concours ainsi que les créations de poste et leur transformation.

Le tableau indicatif des emplois 2016 fait apparaître 272 postes de stagiaires et de titulaires. L'effectif pourvu et budgété au 1^{er} Janvier 2016 est de 257, contre 261 au 1^{er} Janvier 2015.

Cette évolution s'explique principalement par le non remplacement de quelques départs (retraite ou mutation) par des agents stagiaires ou titulaires ou par le remplacement par des agents non titulaires. Aussi, l'effectif des agents non titulaires sur emploi permanent est, quant à lui, passé de 14 en 2015 à 16 en 2016.

Pour ces raisons, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante.

VU le budget de l'exercice 2016,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le rapport de Monsieur FOURNIER, Adjoint délégué aux Ressources Humaines,

VU l'avis favorable du Comité Technique réuni le 14 mars 2016,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire d'adopter chaque année le tableau indicatif des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	TABLEAU DES EFFECTIFS		EFFECTIFS POURVUS BUDGETAIREMENT		EFFECTIF ETP				Observations
			dont TEMPS NON COMPLET		dont TEMPS NON COMPLET	TC	TP	TNC	TOTAL	
Directeur général des services	A	1	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services	A	1	0	0	0	0	0	0	0	- 1 poste vacant à temps complet suite au décès de l'agent.
FILIERE ADMINISTRATIVE ①									0	
Attaché	A	8	0	6	0	6	0	0	6	- 1 poste vacant à temps complet suite à la mutation de l'agent. - 1 poste vacant à temps complet suite au décès de l'agent.
Rédacteur	B	29	1	27	1	19	5,80	0,50	25,30	- 1 poste vacant à temps complet suite au départ à la retraite d'un agent. - 1 poste vacant à temps complet suite à la mutation de l'agent.
Adjoint Administratif	C	39	5	37	4	27	4,00	2,80	33,80	- 1 poste vacant à temps complet suite à une disponibilité. - 1 poste vacant suite à la création d'un poste au service communication.
TECHNIQUE ②									0	
Ingénieur	A	2	0	2	0	2	0	0	2	
Technicien	B	9	0	8	0	8	0	0	8	- 1 poste vacant en prévision du recrutement d'un agent à temps non complet (50%).
Agent de maîtrise	C	23	0	20	0	20	0	0	20	- 3 postes vacants à temps complet en prévision de promotions internes.
Adjoint technique	C	103	18	101	18	74	6,80	12,92	93,72	- 1 poste vacant à temps complet suite à un départ à la retraite. - 1 poste vacant à temps non complet suite à un reclassement.

SOCIALE ③										0	
Educateur Jeunes Enfants	B	1	0	1	0	1	0	0		1	
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0	1	0	0		1	
ATSEM	C	14	6	13	5	1	6,20	4,10		11,30	- 1 poste vacant à temps non complet suite à un départ à la retraite.
MEDICO-SOCIALE ④										0	
Cadre de santé	A	1	0	1	0	0	0,90	0		0,90	
SPORTIVE ⑤										0	
Educateur APS	B	8	0	8	0	8	0	0		8	
CULTURELLE ⑥										0	
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	1	0	0		1	
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	8	6	8	6	2	0	3,31		5,31	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2	0	2	0	2	0	0		2	
Adjoint du patrimoine	C	6	1	6	1	3	1,6	0,50		5,10	
ANIMATION ⑦										0	
Animateur	B	7	0	5	0	4	1	0		4,8	- 2 postes vacants à temps complet en prévision de la nomination d'un adjoint d'animation de 2e et 1ère classe, suite à la réussite au concours.
Adjoint d'animation	C	4	1	6	1	4	0,60	0,50		5,10	
POLICE MUNICIPALE ⑧										0	
Chef de service de police municipale	B	1	0	1	0	1	0	0		1	
Agent de police municipale	C	3	0	3	0	2	0,80	0		2,80	
TOTAL GENERAL (①+②+③+④+⑤+⑥+⑦+⑧)		272	38	257	36	186	27,50	24,63		238,13	

(1) : Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire N° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) : catégories A, B ou C.

ETP : équivalent temps plein - TC : temps complet - TP : temps partiel - TNC : temps non complet

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)	ETP
1 attaché principal	A	S	706	A (CDI)	1
1 attaché	A	URB	584	Art. 3-3	1
1 attaché	A	ADM	461	A (CDI)	1
1 attaché	A	CULT	376	Art. 3-3	1
1 ingénieur	A	INFOR	349	Art.3-3	1
1 rédacteur	B	COM	326	Art.3-2	1
1 rédacteur	B	URB	332	Art.3-2	1
1 technicien	B	INFOR	345	Art.3-2	1
1 technicien	B	TECH	332	Art.3-2	1
1 assistant socio-éducatif	B	S	332	Art. 3-2	1
2 assistants d'enseignement artistique principal de 1ère cl.	B	CULT	395	A (CDI)	0,55
1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	0,33
1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	0,42
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème cl.	B	CULT	327	Art. 3-2	1,00
1 éducateur de jeunes enfants	B	JEU	327	Art. 3-2	0,40

16

12,70

(1) CATEGORIES : A, B ou C

(2) SECTEUR :

ADM : administratif (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : financier

TECH : technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : communication

S : social (dont aide sociale)

MS : médico-social

MT : médio-technique

SP : sportif

CULT : culturel (dont enseignement)

ANIM : animation

RS : restauration scolaire

ENT : entretien

CAB : collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

COM PUB : commande publique

JEU : jeunesse

5. FONCTIONNEMENT DES RPA - MISE EN PLACE D'UN REGIME D'EQUIVALENCE POUR LE TRAVAIL DE NUIT

RAPPORTEUR - Madame Nicole LANGLOIS, Adjointe au Maire en charge du CCAS et des affaires sociales

Afin d'assurer la sécurité des résidents logés dans les résidences pour personnes âgées (RPA), des agents sont présents sur site toutes les nuits. Ils sont soit logés dans le studio de garde, soit, pour l'un d'entre eux, bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Du lundi au vendredi, ces agents sont tenus d'assurer une présence de 17h00 à 7h30 et les week-ends du samedi 7h30 au lundi 7h30.

Ce temps de présence se décompose en périodes de veille active et de veille inactive. La rémunération comptabilise les périodes de veille active. Ainsi, du lundi au vendredi, les agents sont payés sur la base de 6 heures par jour et les week-ends sur la base de 25 heures 30 par week-end.

- Travail de nuit du lundi au vendredi :

De 17h00 à 22h00	Veille active
De 22h00 à 6h30	Veille inactive
De 6h30 à 7h30	Veille active

} 6 heures de veille active

- Travail du week-end :

Le samedi, de 7h30 à 20h00	Veille active
De 20h00 le samedi à 7h30 le dimanche	Veille inactive
Le dimanche, de 7h30 à 20h00	Veille active
De 20h00 le dimanche à 7h30 le lundi	Veille inactive

} 25 heures 30 de veille active

Afin de régulariser le régime d'équivalence mis en place précédemment sans autre formalisme, il convient d'adopter une délibération, après avis du Comité Technique.

Pour ces raisons, je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :

VU le budget de l'exercice 2016,

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, article 8,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, article 8,

VU le rapport de Monsieur FOURNIER, Adjoint délégué aux Ressources Humaines,

VU l'avis favorable du Comité Technique réuni le 14 mars 2016,

CONSIDERANT

- Que l'article 8 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 dispose que : « *une durée équivalente à la durée légale peut être instituée par décret en Conseil d'Etat, pris après avis du Conseil Supérieur de la fonction publique de l'Etat et du comité technique ministériel pour des corps ou emplois dont les missions impliquent un temps de présence supérieur au temps de travail effectif tel que défini à l'article 2. Ces périodes sont rémunérées conformément à la grille des classifications et des rémunérations* »,
- Que pour la fonction publique territoriale, l'article 8 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 renvoie à cette possibilité,
- Que la collectivité peut ainsi définir un régime d'équivalence pour certains de ses services au sein desquels des obligations liées au travail sont imposées aux agents, sans qu'il y ait travail effectif, faisant ainsi référence à la notion de « temps d'inaction »,
- Que pour assurer la sécurité des résidents logés dans les résidences pour personnes âgées (RPA), des agents sont présents sur site toutes les nuits ; que ces derniers sont soit logés dans le studio de garde, soit, pour l'un d'entre eux, bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service,
- Qu'il convient de distinguer les périodes de veille active et de veille inactive pour fixer le nombre d'heures rémunérées pendant ces périodes,
- Qu'il convient de régulariser une situation déjà existante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

De fixer le régime d'équivalence suivant pour le travail de nuit dans les RPA :

- Pour les jours de semaine, du lundi au vendredi : travail de 17h00 à 7h30 le lendemain. Les agents sont rémunérés sur la base de 6 heures.
- Pour les week-ends : travail du samedi 7h30 au lundi 7h30. Les agents sont rémunérés sur la base de 25h30.

**Exercice 2016
Budget Principal
Chapitre 012**

Sous-fonctions et rubriques : 61

Nature 64111 - 64131

Rémunération principale du personnel permanent titulaire et non titulaire

Monsieur Dubost : *Les personnes qui seront de garde seront-elles présentes sur le site ou bien chez elle avec une astreinte téléphonique ?*

Madame Langlois : *Elles seront présentes et sur les deux sites.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

6. REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE CATEGORIE B : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapport présenté à huis clos par Daniel FIDELIN, Maire.

C- FINANCES

7. GARANTIE A 100 % D'UN EMPRUNT DE 322 000 € DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR IMMOBILIERE BASSE SEINE POUR LA REHABILITATION DE 23 LOGEMENTS SITUES IMPASSE DES MESANGES A MONTIVILLIERS – MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 7 DU 25/01/2016

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire chargé des projets et des finances

Le 25 janvier 2016, la Ville a délibéré sur cette demande de garantie d'emprunt mais certains critères fournis par Immobilière Basse Seine ne sont inexacts (taux d'intérêt actuariel annuel et taux de progressivité des échéances).

Concernant le taux actuariel annuel la précédente délibération mentionnait «taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,30 % » or il aurait dû être « taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0,45 %.

Concernant le taux de progressivité des échéances, la précédente délibération mentionnait à tort « de – 3% à 0,50 % maximum », or le bon taux de progressivité est de 0 %.

Ainsi, nous devons donc de nouveau délibérer.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre Immobilière Basse Seine, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Ville de Montivilliers accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 322 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué d'1 ligne du prêt est destiné à financer la réhabilitation du Parc social public, composé de 23 logements, situés impasse des Mésanges à Montivilliers.

Article 2 : les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt	Eco-prêt
Montant du prêt	322 000 euros
Durée totale <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement</i>	20 ans 2 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,45 %

	<i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %</i>
Profil d'amortissement	<i>Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modèle de révision	<i>« Double révisabilité limitée » (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances	0 % <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

8. FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AUTORISATION

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances

Suite à la loi de Finances pour 2016 et à la circulaire en date du 15 janvier 2016 du Premier Ministre, un fonds de soutien de 800 millions d'euros est consacré à l'investissement public local.

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre de ce fonds, 300 millions sont destinés au soutien des projets en faveur de la revitalisation et du développement des bourgs-centre et 500 millions sont consacrés aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les Communes et les Intercommunalités.

Madame la Préfète de la Région Normandie nous informe le 19 février 2016 que l'enveloppe de 500 millions d'euros est consacrée aux grandes priorités détaillées ci-après pour des projets engagés avant le 31 décembre 2016 :

- La rénovation thermique
- La transition énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de soutien pour les projets suivants pour lesquels les plans de financement sont annexés au présent rapport :

- Rénovation énergétique des locaux du centre social Jean Moulin : 252.872,00€ HT – 303.446,40 € TTC
- Accessibilité des locaux « Cœur d'Abbayes » : 51.120 € HT – 61.344,00 € TTC
- Travaux de sécurité entre la gare et la Mairie, via la rue de la République : 133.090,00 € HT – 159.708,00 € TTC
- Travaux d'accessibilité entre la gare et la Mairie, via la rue de la République : 186.082,70 € HT – 223.299,24 € TTC
- Travaux de sécurité des abords de l'école Jules Ferry : 48.141,50 € HT – 57.769,80 € TTC
- Viabilisation et aménagement paysager des terrains « Les Jardins de la Ville – Ecoquartier » : 21.259.529,16 € HT

En ce qui concerne l'enveloppe de 300 millions, Montivilliers ne fait pas partie des communes éligibles. Conformément à la circulaire du 15 janvier 2016, la Préfecture s'appuie pour arrêter la liste des communes bénéficiaires sur les données de l'INSEE relatives à la liste des bourgs-centre et sur la liste des communes bénéficiaires de la DGF bourgs-centre.

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT DETAILLES

- **Rénovation énergétique des locaux du centre social Jean Moulin :**

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
- Travaux	303 446,00 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	75 861,50 €
		Subvention Etat - Fond de soutien à l'investissement public (20%)	50 574,33 €
		Contrat d'agglomération (30%)	75 861,50 €
		T.V.A.	50 574,33 €
		Ville de Montivilliers	50 574,33 €
TOTAL	303 446,00 €	TOTAL	303 446,00 €

- **Accessibilité des locaux « Cœur d'Abbayes » :**

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
- Travaux	61 344,00 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	15 336,00 €
		Subvention Etat - Fonds de soutien à l'investissement public (20%)	10 224,00 €
		T.V.A.	10 224,00 €
		Ville de Montivilliers	25 560,00 €
TOTAL	61 344,00 €	TOTAL	61 344,00 €

- **Travaux de sécurité entre la gare et la Mairie, via la rue de la République :**

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux	159 708,00 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	39 927,00 €
		Subvention Etat - Fonds de soutien à l'investissement public (20%)	26 618,00 €
		T.V.A.	26 618,00 €
		Ville de Montivilliers	66 545,00 €
TOTAL	159 708,00 €	TOTAL	159 708,00 €

- Travaux d'accessibilité entre la gare et la Mairie, via la rue de la République :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	223 299,24 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	55 824,81 €
		Subvention Etat - Fonds de soutien à l'investissement public (20%)	37 216,54 €
		T.V.A.	37 216,54 €
		Ville de Montivilliers	93 041,35 €
TOTAL	223 299,24 €	TOTAL	223 299,24 €

- Travaux de sécurité des abords de l'école Jules Ferry :

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux	57 769,80 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	14 442,45 €
		Subvention Etat - Fonds de soutien à l'investissement public (20%)	9 628,30 €
		T.V.A.	9 628,30 €
		Ville de Montivilliers	24 070,75 €
TOTAL	57 769,80 €	TOTAL	57 769,80 €

- Viabilisation et aménagement paysager des terrains « Les Jardins de la Ville – Ecoquartier » :

DEPENSES H.T		RECETTES	
Acquisition et frais	4 143 583.34 €	Vente 165 logements locatif aidés	1 538 900.00 €
Etude	1 481 360.00 €	Vente 385 logements privés	16 038 000.00 €
Travaux	13 450 653.40 €	Subvention Région Contrat d'Agglomération (attribuée)	3 000 000.00 €
Honoraires	41 144.00 €	Subvention Département – Contrat d'Agglomération (attribuée)	750 000.00 €
Divers	2 142 788.42 €		
TOTAL H.T	21 259 529.16 €	TOTAL H.T	21 326 900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

9. RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances

Le centre social Jean Moulin construit dans les années 80 est vétuste et énergivore. Un diagnostic énergétique va être réalisé permettant d'effectuer des simulations d'amélioration des performances thermiques et d'orienter le Maître d'ouvrage sur les solutions et matériaux à mettre en œuvre.

La rénovation énergétique de ce bâtiment comprendra :

- L'isolation des plafonds et la pose d'une membrane d'étanchéité à l'air,
- L'isolation des façades par l'extérieur,
- Le remplacement des fenêtres, portes et éléments vitrés fixes,
- L'amélioration de l'installation de chauffage avec l'utilisation éventuelle d'énergies renouvelables.

Ces travaux permettront d'améliorer le confort des utilisateurs, de diminuer l'impact environnemental du bâtiment et de réaliser des économies pérennes de fonctionnement.

Au total, l'ensemble des travaux de rénovation du bâtiment s'élèvent à 500.000 €TTC, 416.660,00 HT.

Cependant, les travaux dédiés à la rénovation énergétique du bâtiment s'élèvent à 303.446,00 € TTC, 252.871,66 € HT.

Suite à une réévaluation du projet, il s'avère que le montant de 292.000,00 € HT annoncé dans notre rapport n°9 du conseil municipal du 29 février dernier était surestimé, puisque les travaux de couverture ne rentrent pas dans l'enveloppe subventionnable au titre des travaux de rénovation énergétique.

Afin d'aider la ville à financer ces travaux, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels.

Pour cela, je vous demande d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux	303 446,00 €	Subvention Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (30%)	75 861,50 €
		Subvention Etat - Fond de soutien à l'investissement public (20%)	50 574,33 €
		Contrat d'agglomération (30%)	75 861,50 €
		T.V.A.	50 574,33 €
		Ville de Montivilliers	50 574,33 €
TOTAL	303 446,00 €	TOTAL	303 446,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

10. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Je vous propose d'examiner le Compte Administratif 2015 de la Ville vu en commission des Finances le 7 mars 2016.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En Section de fonctionnement :

Les dépenses au total se sont élevées à 18 557 537,22€ réparties comme suit :

▪ Charges à caractère général.....	3 962 765,93€
▪ Charges de personnel.....	11 304 936,70€
▪ Atténuation de produits	167 546,00€
(Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)	
▪ Autres charges de gestion courante	1 835 264,92€
(Subventions et Participations)	
▪ Charges Financières	579 175,14 €
▪ Charges exceptionnelles.....	183 848,34 €
▪ Opérations d'ordre dont Dotations aux Amortissements....	524 000,19 €

En recettes, les entrées ont été les suivantes :

▪ Produits de gestion courante	1 892 866,70 €
▪ Opérations d'ordre	2 455,16 €
▪ Atténuation de charges	447 480,99 €
(Remboursement par le C.C.A.S. des charges de personnel des R.P.A. par exemple)	
▪ Impôts et Taxes	13 333 027,39 €
▪ Dotations et subventions reçues	5 219 480,88 €
▪ Autres Produits de gestion courante.....	167 815,34 €
(Loyers)	
▪ Produits financiers	10 346,66 €
(Remboursement des intérêts des prêts SIVOM)	
▪ Produits exceptionnels	451 803,96€
▪ Reprises sur provisions	0,00 €

▪ Le Total des recettes de cette section s'est élevé à 23 925 277,08€.

Résultat de fonctionnement 2014 reporté 2 400 000,00 €

L'excédent de fonctionnement 2015 s'élève donc à 5 367 739,86€ (avant financement des investissements de l'année 2015).

Présentation par fonction des dépenses de fonctionnement :

0-Services généraux	5 939 177,91€
(Dont administration générale, ateliers municipaux, intérêts de la dette)	
1-Sécurité et salubrité publiques	518 884,89€
2-Enseignement Restauration	2 930 145,66€
3-Culture	1 953 093,07€
4-Sport	1 253 093,47€
Jeunesse	1 143 163,88€
5-Interventions sociales et santé	1 126 898,85€
6-Famille	886 144,39€
(Centre Social Jean Moulin et personnel des RPA)	
7-Logement	54 156,57€
8-Aménagement et services urbains, environnement	2 626 480,40€
9-Action économique, Foires et marchés	126 298,13€

En Section d'investissement :

Les dépenses ont été les suivantes :

Pour les grandes opérations :

▪ Services Techniques	1 297 296,35 €
▪ Locaux Cour Saint Philibert	14 337,50€
▪ Monuments Historiques	227 585,95 €
▪ Reconstruction de la Salle des Fêtes	526 221,54€
▪ Terrain des Gens du Voyage	1 380,43€
▪ Aménagement centre-ville	125 828,05€
▪ Eclairage public	237 929,97€
▪ Autres opérations	8 110,84 €

Pour les grands secteurs :

Résultat d'investissement 2014 reporté..... 741 314,59 €

0-Services généraux	2 002 653,78€
Dont : Remboursement de la dette	1 455 891,35 €
1-Sécurité et salubrité publiques	33 144,42€
2-Enseignement formation	418 894,58€
3-Culture	64 047,29€
4-Sport	200 090,95€
Jeunesse	2 376,56€
5-Interventions sociales et santé	153 919,55€
6-Famille	240,00€

7-Logement	34 886,73€
8-Aménagements et services urbains	894 977,95€
9-développement économique	5 254,55€

Total des dépenses d'investissement..... 6 990 491,58€

Les recettes constatées dans cette Section d'Investissement sont les suivantes :

▪ Dotations, fonds divers	955 811,26€
(Dont FCTVA 808 372,40 €)		
▪ Emprunts	3 225 540,00€
▪ Dépôts et cautionnements reçus	2 620,00€
▪ Subventions des investissements	863 731,44€
▪ Capitalisation du résultat antérieur	2 697 687,71€
▪ Amortissements des immobilisations	524 000,19€
▪ Immobilisations en cours	3 441,70€
▪ Autres immobilisations	24 137,37€
▪ Autres	171 044,45€

Total des recettes d'investissement 8 468 014,12€

Le résultat d'investissement 2015 avant affectation du résultat est donc de 1 477 522,54€.

SYNTHESE COMPTES	DES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées en 2015		21 454 627,08€	8 468 014,12€
Dépenses réalisées en 2015		18 557 537,22€	6 249 176,99€
Résultat reporté de 2014		2 400 000,00€	-741 314,59€
Résultat		5 367 739,86€	1 477 522,54€
Recettes restant à réaliser		0,00 €	201 635,25€
Dépenses restant à réaliser		0,00 €	2 019 153,55€
RESULTAT BUDGETAIRE		5 367 739,86€	- 339 995,76€

DISPONIBILITES BUDGETAIRES	5 027 744,10€
----------------------------	---------------

Monsieur Dubost : Une erreur matérielle en ce qui concerne les subventions aux associations dans les documents présentés. Je voulais bien m'assurer qu'on était bien sur les mêmes chiffres : 179 595€ au titre des subventions aux associations sportives alors qu'on serait plutôt sur 140 000 environ. Quand j'ai vu ça je me suis dit qu'il y avait une baisse de quasiment 40 000€ et ce n'est pas le sens du propos que nous retrouvons dans une autre délibération. Je voulais donc m'assurer avant que nous puissions le voter que c'était une erreur matérielle. Ce chiffre est indiqué dans une des dernières pages jaune du compte administratif ; je voulais savoir s'il était possible de vérifier, merci.

Monsieur le Maire : Madame la Directrice des Finances va regarder si c'est une erreur matérielle, mais cela ne remet pas en cause le compte administratif. Nous allons vérifier et répondre à votre question.

Y a-t-il d'autres observations ?

Je vous propose d'adopter ce Compte Administratif 2015 de la Ville ainsi que les Comptes Administratifs des Budgets Annexes joints à ce rapport.

Je vais maintenant me retirer pour laisser la place à notre doyenne d'âge, Madame Nicole LANGLOIS, afin de procéder au vote de ce Compte Administratif.

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire, quitte la salle et laisse la présidence à Madame Nicole LANGLOIS, doyenne d'âge, afin que le Conseil Municipal, puisse procéder au vote du Compte Administratif 2015 de la Ville.

Madame Nicole LANGLOIS : Monsieur le Maire vient de vous donner lecture du rapport de présentation du Compte Administratif 2015 de la Ville. Nous avons pu constater la bonne exécution de l'exercice comptable 2015 et la correspondance des écritures avec celle de Monsieur le Receveur .Je vous propose donc d'adopter le Compte Administratif 2015 de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.
Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

[Monsieur Daniel FIDELIN, Maire, réintègre la Salle du Conseil]

Madame Nicole LANGLOIS : « Le Conseil Municipal vient d'adopter le **Compte Administratif 2015 de la Ville**».

Monsieur le Maire : Merci pour ce vote et puis je voudrais en profiter pour remercier les services pour leur travail et leur grande disponibilité notamment ces derniers jours avec la préparation du budget. Je voudrais bien sûr remercier notre Directrice Générale des Services qui a travaillé avec la Directrice des Finances et je vous demande d'adresser à tout le personnel nos remerciements. Je vise très fréquemment un certain nombre de mandats et autres, et quand je signe je dois dire que je fais rarement des remarques simplement de temps en temps, une petite explication complémentaire. Mais tout se passe bien et on a un bon service au niveau des finances, si vous voulez bien leur transmettre nos remerciements et nos félicitations.

11. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire : Monsieur le receveur municipal est présent dans la salle, je laisse le soin à Monsieur Gille de présenter le compte de gestion du receveur municipal du Budget principal et de ses budgets annexes.

Monsieur le receveur municipal : Est-ce que je suis sensé sortir ou pas ?

Monsieur le Maire : En principe oui, mais rester là si vous êtes tous d'accord ?
Mais en même temps, je me méfie vous seriez capable de m'assigner pour cause d'illégalité donc Monsieur Receveur si vous voulez bien sortir de la pièce et ce n'est pas par manque de confiance...

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des finances

Le compte de Gestion est un document produit par le Receveur Municipal qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Après vérification par notre Service Finances de la concordance des chiffres entre le compte administratif de la ville et le compte de gestion, il convient à présent d'adopter le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal.

Je vous propose donc d'adopter le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2015 dont les écritures correspondent à celles de la Ville pour le budget principal et les budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal 2015 à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend part au vote.

Monsieur le Maire : Vous pouvez faire rentrer Monsieur le Receveur.

Merci de vos services, Monsieur le Receveur et si vous voulez bien transmettre à tout votre personnel de la recette mes félicitations, parce que c'est un travail très scrupuleux, merci.

12. BUDGET PRINCIPAL --AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des projets et des finances

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour, il convient de confirmer l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 vu en commissions des finances le 7 mars.

Le compte administratif fait apparaître

Un résultat = résultat de la section de fonctionnement de l'exercice + résultat reporté antérieur
= 2 967 739,86€ + 2 400 000,00€

Soit un excédent de fonctionnement global de **5 367 739,86€** avant financement des investissements.

Solde d'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture A (= Résultat d'investissement de l'exercice + déficit d'investissement reporté)	1 477 522,54 € (+ 2 218 837,13€ + - 741 314,59€)
Restes à réaliser Investissement Recettes B Dépenses C	201 635,25€ 2 019 153,55€
Besoin de financement ou excédent de financement A+B-C <i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et dépenses fait ressortir :</i> <ul style="list-style-type: none">- un besoin de financement si les dépenses sont supérieures aux recettes- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses	- 339 995,76€

Je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
En priorité	
- en réserves réglementées C/1064 (titre de recette à émettre) pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif (titres émis C/775 – mandats émis C/675).....	0 €
- à la couverture du besoin de financement C/1068 (titre de recette à émettre) diminué du montant imputé au C/1064.....	2 967 739,86€
Pour le solde	
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	2 400 000,00 €
ou	
- en réserves (dotation complémentaire) C/1068 (titre de recette à émettre)..	0 €

Ces opérations permettent également d'assurer l'équilibre des réinscriptions des crédits non engagés de 2015 (1 274 539,10€), le besoin de financement de la section d'investissement (339 995,76€) et les nouveaux investissements pour partie (1 353 205€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 31 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

13. BUDGET PRINCIPAL -- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MONTIVILLIERS

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des projets et des finances

Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 29 Février 2016, où nous avons examiné les grandes données financières de la Ville et la commission des finances du 7 mars 2016 où le niveau d'investissement a été fixé, **il nous revient aujourd'hui d'adopter le Budget 2016.**

Tout d'abord, la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement:
--

● **Chapitre 011 : Charges générales** **4 571 726,00 €**

Ce chapitre est en baisse de 3.49% par rapport au budget primitif 2015, soit -163 165€.

● **Chapitre 012 : Charges de Personnel**.....**12 490 907,00 €**

Ce chapitre est en hausse 2.69% par rapport à l'an passé ; pour le détail, je vous renvoie à la délibération du 29 Février sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

● **Chapitre 014 : Atténuation de produits** **233 987,00 €**

Il s'agit du Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dont le montant s'était élevé à 167 546,00 € en 2015.

● **Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante** **2 638 353,00 €**
(Subventions et participations) voir annexe des subventions aux associations à ce rapport

● **Chapitre 66 : Charges Financières** **726 019,00 €**

Intérêts des emprunts 485 797,00 €

ICNE 240 222,00 €

● **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Titres annulés et subventions exceptionnelles 101 181,00 €

● **Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions** 18 000,00 €

● **Autofinancement** (Amortissement et virement) 2 597 067,93 €

Soit un total de : 23 377 240,93 €

**1.76% d'augmentation par rapport au BP 2015, soit
404 830,00€**

Les recettes de fonctionnement:

● **002 : Résultat de Fonctionnement reporté** 2 400 000,00 €

● **Chapitre 013 : Atténuation de charges** 135 198,00 €

● **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de section à section** 2 764,00 €

● **Chapitre 70 : Produits des services** 2 803 794,93 €

● **Chapitre 73 : Impôts et Taxes** 13 269 341,00 €

● **Chapitre 74 : Dotations et Subventions** 4 612 410,00 €

● **Chapitre 75 : Revenus des Immeubles** 144 487,00 €

● **Chapitre 76 : Produits Financiers** 9 246,00 €

Soit un total de : 23 377 241,00 €

La Section d'Investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 10 006 776,18 €.

Les recettes d'investissement:

● **Autofinancement** (Amortissement et virement) 2 597 067,93 €

● **Chapitre 001 : Résultat d'investissement reporté** 2015 1 477 522,54 €

● **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers** 3 672 640,16 €

Dont : Excédent de fonctionnement capitalisé 2015 2 967 739 ,86 €

Fonds de Compensation de la T.V.A 604 900,30 €

Taxe d'aménagement 100 000,00 €

● **Chapitre 13 : Subventions nouvelles** 1 128 735,25 €

Report 201 635,25 €

Fonds de concours CODAH 700 000,00 €

Amendes de Police 20 000,00 €

Aides CODAH nouveaux logements 207 100,00 €

Et réinscriptions : 232 103,00 €

Etat pour l'Aître de Brisgaret 232 103,00€

• **Chapitre 16 : Emprunts et dettes** 873 468,30 €
 Dont : Emprunt ville pour financer ses investissements 2016 873 468,30

• **Chapitre 27 : Créances sur collectivités** 25 239,00 €

L'affectation de ces ressources est la suivante :

- Capital des emprunts à rembourser 1 603 463,00€
- Chapitre 020 dépenses imprévues.....100 000,00€
- Chapitre 204 subventions d'équipement versées179 300,00€
- Chapitre 040.....2 764,00€

• **Dépenses d'investissement, opérations et services** 8 121 249,18€

Ce montant est décomposé en opérations intégrées au Plan Pluriannuel d'Investissement pour 1 825 169,00 € et en Travaux et Acquisitions répartis dans les différentes sous fonctions pour 2 606 574,00 €, 844 033,12€ de réinscriptions (hors voirie cinéma) et 2 019 153,55 € de reports.

• **Chapitre 4581 : opérations sous mandat en réinscription**666 266,51 €

Voici toutes les opérations 2016 (montants intégrant les réinscriptions et les reports) :

Opérations	Reports 2015 sur 2016	Réinscriptions sur 2016	Crédits nouveaux 2016
Services Techniques – 1011	163 804,35€	10 544,69€	
Locaux Cour Saint Philibert - 1012	133 781,77€		100 000,00€
Accessibilité – 1016	-	110 000,00€	171 969,00€
Monuments historiques - 1030	127 365,55€	408 725,87€	300 000,00€
Maison des Arts – 1035	80 969,54€		
Reconstruction Salle des Fêtes – 10361	49 915,48€	32 077,55€	
Aménagements sportifs de la Belle Etoile – 1040	12 132,00€	181 800,00€	348 200,00€
Aménagements centre-ville - 1085	138 616,12€		
Aménagement Centre-Ville Rue de la République - 10854			500 000,00€
Eclairage public – 1089	355 800,46€		400 000,00€
Autres opérations	29 615,95€	43 267,01€	0 €
Total opérations du PPI	1 092 001,22€	786 415,12€	1 825 169,00€

Total opérations inscrites au PPI

3 703 585,34€

Les autres crédits d'investissement sont répartis ainsi qu'il suit entre les différentes fonctions de la Ville :

▪ Services Généraux.....	219 483,00€
▪ Services administratifs	16 500,00€
▪ Services techniques.....	5 600,00€
▪ Environnement, santé, prévention, cadre de vie	3 000,00€
▪ Etat civil.....	14 040,00€
▪ Cimetière.....	143 000,00€
▪ Communication.....	6 697,00€
▪ Evènementiel	20 000,00€
▪ Associations	3 500,00€
▪ Police.....	1 140,00€
▪ Enseignement-restauration	221 150,00€
▪ Culture.....	161 900,00€
▪ Sport.....	95 700,00€
▪ Jeunesse	16 750,00€
▪ Action Sociale, Famille, Logements.....	4 700,00€
▪ centre social Jean Moulin	301 982,00€
▪ Urbanisme.....	57 000,00€
▪ Eclairage public	125 000,00€
▪ Voirie.....	1 102 132,00€
▪ Espaces verts.....	33 300,00€
Sous Total.....	2 552 574,00€
▪ Reports (tous services confondus).....	927 152,33€
▪ Réinscriptions (toiture Jean Moulin+ sente des rivières)	57 618,00€
▪ Rachat terrains à l'EPFN	214 053,00€

Total

10 006 776,18€

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Gille, y a-t-il des observations, Monsieur Dubost ?

Monsieur Dubost : Une toute première information Monsieur le Maire, je voulais avoir une confirmation sur les deux documents budgétaires reçus et un plus récemment sur le PPI. Je voulais savoir lequel des deux faut-il prendre en compte parce que ce ne sont pas exactement les mêmes. Je ne comprends pas très bien : il y a des opérations dans le document, que nous avons reçu par voie postale, qui ne figurent plus dans celui du PPI reçu par mail. Il y a des chiffres qui ne correspondent pas. En effet, je ne comprends pas ce qui vient de nous être annoncé par Monsieur le premier Adjoint et les chiffres des deux tableaux... Est-ce que je peux vous demander une suspension de séance.

Monsieur le Maire : La suspension est de droit, elle est accordée pour cinq minutes.

Suspension de séance

Monsieur le Maire : Pour vous répondre Monsieur Dubost dans le tableau que vous avez en investissement « autres opérations », tout est globalisé. Madame la Directrice des Finances si vous pouvez compléter...

Madame Duval : Les petites opérations mentionnées dans le PPI comme l'Hôtel de Ville à 5000€, la sente à 7000€ ont été regroupées au niveau des crédits « autres opérations ».

Monsieur Dubost : Sur le tableau il y a des investissements notamment à venir dans le PPI sur la vidéosurveillance par exemple que je ne retrouve pas ...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas inscrit sur 2016.

Monsieur Dubost : C'est pourtant noté « inscription PPI 2016 », est-ce que je peux venir vous voir ?

Monsieur le Maire : En ce qui nous concerne pour le vote du budget de ce soir il faut tenir compte du tableau indiqué dans la délibération et il n'y a rien d'autre. Si vous vous basez uniquement sur cette opération-là vous pouvez aussi avoir des reports car la vidéo protection, me souffle-t-on, ce sont des reports. Vous savez Monsieur Dubost, ce sont des questions que vous auriez pu poser en commission Finances qui s'est tenue il y a quelques semaines. Vous auriez pu nous poser toutes ces questions-là plutôt que de les poser en conseil municipal. Les commissions sont faites pour ça !

Monsieur Dubost : Je souhaite corriger votre propos, il me semble néanmoins que lors de cette commission Finances, Martine Lesauvage et je ne vais pas parler en son nom, à poser des questions. Quand c'est clair on n'hésite pas, c'est simplement parce que là je ne retrouve pas ce qui a été dit à l'instant, c'est pour cela que j'ai demandé à être éclairci, on vote quelque chose d'important, voilà !

Monsieur le Maire : On vous a donc répondu qu'en ce qui concerne les petites opérations, elles sont globalisées dans « autres opérations » et d'autres opérations sont sur les reports. Bien y a-t-il d'autres observations, Monsieur Lebreton ?

Monsieur Lebreton : Le vote du budget est un acte important, il faut quand même que l'opposition s'exprime c'est le moment de

Monsieur le Maire : Avant de continuer, merci, la séance est reprise.

Reprise de la séance :

Monsieur Lebreton : Donc je peux parler maintenant avec l'accord de tout le monde ?

Monsieur le Maire : C'est moi qui dirige les débats, je vous donne donc l'autorisation.

Monsieur Lebreton : C'est parfait, je m'en réjouis.

Donc je disais que c'est un acte important et c'est le moment pour l'opposition de s'exprimer. Moi quand j'ai été élu je me suis engagé à ne pas faire d'opposition systématique et donc à faire preuve d'opposition constructive. Donc je constate que dans ce budget, il y a des choses qui sont positives et puis d'autres qui me plaisent moins.

- Au titre des choses positives, c'est bien sûr le fait, que vous êtes parvenus malgré une conjoncture très difficile à laisser les taux d'impositions inchangés. Je rappellerai ce qu'on a déjà dit lors du DOB, enfin le moment est solennel me semble-t-il, que nous avons - 441 000 € de DGF cette année par rapport à l'année précédente, que l'on a une charge supplémentaire de 61000 € à verser en plus au fonds de péréquation intercommunale. Cela fait donc - 500 000 € de perte en deux coups de cuillère à pot, ce qui est considérable. Il a donc fallu faire des économies par ailleurs et je constate que vous avez obtenu une baisse des charges générales grâce notamment à la renégociation des contrats d'assurance qui vraiment va dans le bon sens. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire mais je le redis maintenant c'est le moment. Vous avez également maintenu inchangé le taux de subventions aux associations, je crois que c'est une solution qui est sage pour ne pas grever davantage les associations qui aussi souffrent de la conjoncture difficile et évidemment on ne peut pas se permettre me semble-t-il de les augmenter par les temps qui courent.

- Et puis par contre, il y a un point qui me chagrine un peu plus c'est l'augmentation des charges de personnel de 2,69 %. Il y a bien sûr, dans cette augmentation une part incompressible qui est liée à l'évolution des carrières, je n'y reviens pas c'est quelque chose à laquelle nous sommes habitués dans la fonction publique, mais il y a quand même une partie me semble-t-il qui est dû au manque à gagner que nous avons eu en changeant de DGS. Ça je le regrette, qu'il me soit permis de le dire, on aurait peut-être pu faire autrement et il me semble que c'est un point négatif.

Point négatif également sur les tarifs des services publics : vous vous êtes basés sur un taux d'inflation de 1 % et comme je l'ai déjà dit moi j'étais d'accord pour coller à la réalité de l'inflation mais elle n'est pas de 1% et je persiste à dire d'après les chiffres que j'ai que c'est de 0,5 %. Donc c'est une façon si vous voulez un petit peu déguisée quand même d'augmenter les charges qui pèsent sur les Montivilliers, voilà.

Je vous fais grâce des petits détails somme toute peu intéressants et je terminerai par une mise en garde. Quand vous avez lors du DOB évoqué l'avenir, vous avez dit qu'il faudrait peut-être réfléchir à des réductions de périmètre de service, alors ça c'est quelque chose sur lequel je serai très vigilant. Je crois que ça n'irait pas dans le bon sens.

Voilà Monsieur le Maire ce que j'avais à vous dire, donc aujourd'hui je m'abstiendrai parce que je considère que dans une conjoncture difficile vous présentez un budget qui est certes perfectible mais qui n'est quand même pas mauvais.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Lebreton, je vais donc répondre à vos questions. Merci d'abord pour l'aspect positif que vous avez évoqué. C'est vrai que le FPIC va nous grever un peu plus et j'espère qu'il ne le fera pas dans les années futures.

Je dois dire que nous attendions de la part de la commission départementale de coopération intercommunale une fusion avec les deux autres intercommunalités, cela nous aurait permis de baisser ce FPIC que ce soit pour la communauté d'agglomération mais aussi pour la commune. Cela n'a pas été le cas. Mais nous avons encore bon espoir, il y a encore une possibilité dans le cadre du droit commun, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

Les baisses des dotations sont réelles malheureusement comme nous l'avons évoqué lors du débat d'orientation budgétaire. C'est vrai que l'on essaye de faire le maximum en ce qui concerne les baisses des charges, vous l'avez cité vous-même, et puis nous avons souhaité ne pas baisser pour cette année les subventions aux associations et je dis bien pour cette année car à chaque fois que je vais dans une assemblée générale, je le précise.

Nous estimons les associations où il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent et qui créent du lien social, Ce lien nous paraît essentiel, car il crée aussi de l'animation dans notre commune. Nous souhaitons travailler avec les associations pour dégager des pistes de réflexions et faire quelques économies ici et là. Je ne voudrais pas, comme l'ont fait un certain nombre de communes, baisser de manière arbitraire, de 5 ou 10 % les subventions aux associations. J'espère que nous ne serons pas obligés de le faire et nous allons travailler avec elles pour l'éviter.

Le point négatif au sujet du personnel que vous avez mentionné, je ne vais pas y revenir, c'est fluctuant. Les 1 %, je l'ai déjà évoqué en orientation budgétaire, c'est ce qui est annoncé pour 2016. Pour le périmètre de service pour l'instant, nous ne souhaitons pas changer parce que c'est vrai qu'une collectivité apporte un service public aux habitants de Montivilliers, mais il faudra peut-être éventuellement si nous rencontrons des difficultés, se poser un certain nombre de questions : soit augmenter les impôts, soit diminuer l'investissement, soit diminuer les subventions aux associations, soit réduire le périmètre de service. Pour l'instant on tient comme ça, j'espère que l'on continuera car j'ai quelques raisons d'espérer pour l'avenir avec le développement économique sur un certain nombre de dossiers en promotion immobilière pour nous apporter dans l'avenir des recettes. Donc, nous sommes dans une situation quelque peu délicate pour 2016 et vraisemblablement pour 2017. Il faut qu'on passe ce cap. Si on arrive à le passer sans changement notoire comme je l'ai évoqué et bien nous aurons des jours meilleurs dans l'avenir, je l'espère je suis toujours optimiste, merci.

Monsieur Lecacheur : Maintenant que des différents groupes de la majorité se sont exprimés sur le budget on va pouvoir passer à l'opposition.

Monsieur le Maire : Monsieur Lebreton n'est pas dans la majorité.

Monsieur Lecacheur : Cela m'avait échappé.

Monsieur le Maire : On peut être dans l'opposition et être d'accord sur un certain nombre de choses. Vous savez, il a été positif et négatif en même temps.

Monsieur Lecacheur : J'aimerais bien aussi m'exprimer à mon tour.

Monsieur le Maire : Je vous laisse la parole.

Monsieur Lecacheur : Merci Monsieur le Maire.

Vous nous présentez aujourd'hui un budget pour lequel il semble que vous ayez honte. Vous avez le budget honteux, Monsieur le Maire, au point d'en avoir biaisé la communication aux élus et singulièrement aux élus de l'opposition. Quoi que pour en avoir discuté avec les élus de votre majorité ils n'avaient pas l'air vraiment au courant non plus.

L'important semble-t-il c'est de rentrer chez vous le plus vite possible sans que cela ne dure trop longtemps. J'en veux pour preuve la dernière commission des finances, qui je le rappelais en préliminaire, a duré 12 minutes pour examiner un budget de 25 millions de fonctionnement et 10 millions d'investissement. Ce qui a fait dire à un des conseillers municipaux de votre majorité, je le cite : " je n'apprécie pas vraiment d'être dérangé pour rien ". Ne vous inquiétez pas, Monsieur Patrois, je ne dirais pas que c'est vous qui avez commis ce crime de lèse-majesté.

J'ai posé un certain nombre de questions durant cette commission, Monsieur le Maire, et par conséquent je n'aime pas être pris pour un imbécile quand vous dites que les élus de l'opposition n'ont pas posé de questions c'est parfaitement faux. Vous le savez très bien je n'étais pas le seul à avoir posé des questions. Nous avons tous la même question, la même surprise : pourquoi est-ce que l'on n'avait pas communication de ce fameux tableau qui récapitule les choix de la majorité municipale en matière d'investissement dans les services.

J'ai été élu six ans dans une majorité, et les élus ici présents vous-même Madame Langlois vous aviez le tableau, Monsieur Thinnès vous aviez ce tableau. Je ne sais pas ce que vous avez mis cette année dans ce tableau, je ne sais pas ce que sont vos choix et je ne comprends pas votre refus de communiquer ce tableau qui existe et qui ne fait que traduire des choix que vous portez et les ramener à un examen en commission postérieure au vote du budget, j'avoue que je suis inquiet de voir ce qu'il y a dans ce document. Aucun tableau de bord financier n'a été distribué service par service comme il est de coutume, je le disais depuis 30 ans à Montivilliers. Cette rétention d'information est à l'image je crois du sectarisme dans lequel vous vous enfoncez. Cela dit pas besoin d'être grand clerc pour voir que tout ce qui est utile aux familles Montivillonnaises est à la baisse, c'est le cas notamment dans les investissements sportifs, dans les écoles également où la nouvelle majorité presse le budget. En 2013 et 2014, le budget d'investissement du secteur scolaire s'élevait en moyenne à 260 000 €, il est cette année de 221 000 € soit 39 000 € de moins. Je rectifie ce qui est été dit au dernier conseil municipal là-dessus car les chiffres eux ne mentent pas. Vous allez me dire « oui, mais Mr Lecacheur, les dotations, les dotations, ah la la la la c'est très dur.. », mais il ne s'agit pas de dotation. Et votre parti, d'ailleurs, est acteur de cette baisse puisqu'il propose de les baisser encore plus, contrairement à moi qui affiche une constance quel que soit le gouvernement j'ai toujours été contre, j'ai toujours considéré que le service public local comme un vecteur de lien social important. C'est bien vos choix politiques qui sont en cause aujourd'hui. Le choix de faire déjeuner des chefs d'entreprises après une balade aux frais de la princesse en car, alors que même vous faites maintenant payer le voyage et la sortie des aînés après avoir reculé l'âge d'accès aux personnes âgées à ces animations. Le choix de faire payer les activités des temps périscolaires alors que dans le même temps vous acceptez que le président de la Codah ne rembourse pas les centaines de milliers d'euros dus à la ville de Montivilliers au titre de l'État civil, de Monod dont l'intérêt communautaire est pourtant évident c'est 300 000 € par an chers collègues donc on peut huer, on peut clamer on peut crier c'est 300 000 € par an de perdu.

Et, enfin je suis intervenu moi-même, Monsieur Thinnès et vous le savez avec le précédent maire sans succès je vous l'accorde mais au moins il a eu le mérite d'essayer et j'en passe et des moins drôles. C'est pourquoi, je voterai contre les délibérations 12, 13, 17, 19, 21, 22, 24, 26, et 28, je m'abstiendrai sur la délibération 14 je ne prendrai pas part au vote sur les délibérations 16, 18, 20, 23, 25, et 27, je vous le rappellerai tout à l'heure. Venons-en maintenant à la délibération numéro 15 pour laquelle je vais également voter contre. Monsieur le Maire : Non, on ne peut pas voter comme ça, nous en sommes à la délibération 13, on vote rapport par rapport.

Monsieur Lecacheur : Ah bon ? Alors donc on va faire rapport par rapport ?

Monsieur le Maire : Cela me paraît évident, vous avez un ordre du jour, on ne va pas mélanger tout.

Monsieur Lecacheur : Ne vous énervez pas, Monsieur le Maire, restez calme.

Monsieur le Maire : C'est vous qui vous énervez.

Monsieur Patrois : Oui, merci Monsieur le Maire. Je n'aime pas être mis en cause comme cela par Monsieur Lecacheur, donc je voulais préciser qu'effectivement j'étais arrivé 13 minutes après le début du débat d'orientation budgétaire. Et, je n'ai pu que constater effectivement que l'opposition n'avait aucune question à poser, et que de ce fait cette réunion n'a duré que 12 minutes. Je suis donc arrivé après la fin de cette réunion, je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Patrois.

Madame Langlois : Je vous reprendrai, Monsieur, concernant les personnes âgées pour les cinq euros que l'on demande. Nous, ville de Montivilliers, nous continuons à organiser des sorties. Il y a des villes de gauche comme Harfleur, ville communiste ou Rouen qu'est-ce qu'ils font avec pour certains plus de moyens ? Ne venez pas critiquer, nous essayons de continuer à avoir des sorties sympas et agréables pour cinq euros. Nous n'avons aucun commentaire, il n'y a que le parti communiste qui fait des commentaires.

Monsieur Dumesnil : Pour essayer de lever un peu les flous qu'il y a dans ce budget, parce que globalement, on peut être de bonne volonté mais on a le sentiment de ne pas avoir forcément tous les éléments pour poser une réflexion. Je pense qu'au niveau de nos discussions, il est concomitant aux documents et aux conditions pour se positionner.

Alors c'est bien dommage et cela fait plusieurs fois que je le dis, c'est bien dommage pour les débats de ce conseil municipal.

Première question : vous parlez depuis plusieurs conseils de réduction de périmètre du service public donc moi j'aimerais bien qu'on ait quelques pistes. Parce que j'imagine qu'elles sont en chantier sinon vous n'en parleriez pas comme ça. Donc admettons que ce soit à partir de 2017, quelles seraient les pistes ? C'est une question très ouverte.

Par rapport à la hausse de 2,69 % de la masse salariale, c'est quand même important et cela vient un peu se contredire avec les discours de politique générale que vous pouvez avoir. Effectivement augmenter la masse salariale, c'est un choix à long terme et donc pour essayer de bien comprendre la logique de tout ça, est-ce que vous pouvez nous informer, augmenter nos connaissances sur la façon dont se dispatchent ces 2,69 % de masse salariale supplémentaires. Je n'ai pas fait le calcul mais 2,69 % de 12 490 000 c'est quand même une belle somme.

Monsieur le Maire : Je vais répondre à Monsieur Lecacheur d'une part et Monsieur Dumesnil au sujet du tableau. Je précise que tout ça a été vu en commission y compris la masse salariale. Et oui, il faut être présent aux commissions et même s'il n'y a qu'une personne de l'opposition, elle peut transmettre aux autres. Il y a des documents qui sont donnés en commission et je pense que c'est le vrai travail de fond.

Vous ne pouvez pas dire que nous faisons de la rétention d'information comme le dit Monsieur Lecacheur.

On regardera cependant dans l'avenir si on ne peut pas être un peu plus large. Cependant, je vous rappelle que j'ai élargi cette commission à tous les membres du conseil municipal. Il n'y a rien à cacher, il n'y a absolument aucune rétention, on ne fait pas preuve de sectarisme comme vous l'évoquez.

Vous avez également évoqué les 5€ que l'on demande aux aînés. Madame Langlois vous a répondu, en effet un certain nombre de communes ont supprimé complètement le repas et le voyage des aînés pour des raisons budgétaires y compris des communes de gauche, ça c'est clair. Nous, nous les avons maintenus et un

certain nombre d'ainés nous ont dit être prêts à donner cinq euros sans aucune difficulté. Nous l'avons demandé uniquement aux personnes qui sont imposables dans un premier temps.

D'autres personnes, non imposables, nous ont dit d'une manière agréable bien vouloir participer à raison de cinq euros. Je pense que le fait de demander cinq euros paraît tout à fait raisonnable pour un moment convivial, cela ne pose pas de difficultés particulières.

En ce qui concerne l'État civil, Monsieur Lecacheur vous remettez ça à chaque fois. J'ai suffisamment répondu sur ce dossier État civil et je travaille toujours dessus. En réalité, j'ai posé une question écrite au gouvernement de façon à avoir des billes auprès de mon collègue. Je n'ai toujours pas de réponse et j'ai téléphoné il y a quelques jours au sénateur. Il va poser une question orale sans débat le mardi matin comme ça j'aurai au moins la réponse. Puis, j'ai eu l'occasion de discuter avec Monsieur le Maire du Havre sur un certain nombre de sujets mais ce n'est pas d'intérêt communautaire, je l'ai déjà précisé.

En ce qui concerne les écoles nous avons fait des investissements importants, à l'école Jules Ferry, à l'école Louise Michel, sur les toitures, donc on ne peut pas dire non plus qu'on ne travaille pas sur les écoles bien au contraire.

Monsieur Dumesnil, au sujet du périmètre de service, j'ai répondu à Monsieur Lebreton sur ce sujet. Pour l'instant on s'interroge. A savoir, si on a des difficultés, c'est une option que l'on pourrait faire en diminuant les périmètres de service, mais nous ne le souhaitons pas et j'espère que nous ne serons pas amenés à le faire, mais nous n'avons rien dans les cartons pour l'instant.

En ce qui concerne la masse salariale, cela a été répondu. De toute manière, vous souhaitez quoi qu'on licencie un certain nombre de fonctionnaires ou qu'on ne remplace pas un certain nombre de fonctionnaires ? Donc, il y a effectivement comme l'a dit Monsieur Lebreton le problème du DGS, dont nous ne sommes pas responsables car il aurait pu y avoir un autre choix fait par cette personne.

Monsieur Dumesnil : Je m'excuse, mais ce n'était pas ma question. Je n'ai pas remis en cause ces décisions que je ne connais d'ailleurs pas dans le détail.

Monsieur le Maire : Je vous ai déjà répondu dans le détail la dernière fois dans le DOB.

Monsieur Dumesnil : Monsieur le Maire, 2,69 % de la masse salariale ce n'est pas rien et cela traduit des choix de votre part dans la répartition des forces humaines, des ressources humaines dans le service. Donc c'est ça ma question : comment sont répartis ces 2,69 % de la masse salariale supplémentaires ? Ce sont bien des forces supplémentaires, ce n'est pas une remise en question de quoi que ce soit.

Monsieur le Maire : Mais tout cela vous a été présenté en commission Monsieur, vous l'avez dans le DOB au budget du personnel, on ne va pas refaire tous les débats faits lors des commissions. Il y a notamment une personne qui a été recrutée pour l'agenda 21, vous savez il y a des fluctuations permanentes mais vous avez été informé de tout cela en commission je le répète, on ne va pas refaire les débats, venez en commission des Finances débattre des problèmes budgétaires, Monsieur.

Monsieur Dumesnil : Mais j'y étais ! Mais vous avez la même attitude que dans les commissions : on vous pose une question, mais je ne sais pas pourquoi vous ne répondez pas c'est pourtant simple, si vous avez une ligne politique expliquez-la, développez-la.

Monsieur le Maire : Le document que j'avais en main tout à l'heure, vous l'aviez aussi en commission donc vous aviez toutes les informations pour poser les questions.

Donc on arrête là on ne va pas répéter dix fois la même chose !

Monsieur Dumesnil : Vous n'acceptez pas que l'on vous pose des questions, vous ne savez pas répondre à une question, y a des gens ici pour se rendre compte.

Monsieur le Maire : Madame la Directrice Générale des Services, s'il vous plaît donnez ce tableau à Monsieur Dumesnil, il aura toutes les réponses dans ce document, qu'il a déjà.

Monsieur Dumesnil : C'est du mépris!

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas du mépris, c'est une réponse tout simplement.

Monsieur Dubost : Monsieur le Maire, je suis très surpris ce soir et c'est peut-être la première fois que j'assiste lors d'un conseil municipal à autant de tension et d'agressivité de la part du Maire. Je le dis de manière posée parce qu'il y a eu des questions simples qui appelaient des réponses simples.

Je pense que c'est aussi ça le débat. Simplement, vous avez dit à plusieurs reprises que nous ne posons pas de question. Je pense que nous le faisons dès lors que nous sommes armés, si je puis dire, avec les documents. Je l'ai pointé la dernière fois, je ne vais pas revenir sur ce que j'ai pu dire pour le groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » sur le DOB mais enfin il n'est plus que de 33 pages alors que l'année dernière il y avait 74 pages.

C'est vrai que peut-être nous avons pris des habitudes, j'ai été dans une minorité précédemment aux côtés d'élus qui aujourd'hui sont majoritaires, vous voyez c'est aussi ça la vie démocratique. Pris des habitudes avec un Directeur Général des Services qui nous passait des documents avec lesquels nous pouvions discuter. Ils étaient accessibles à chacun et, j'espère que l'année prochaine nous pourrions peut-être avoir toutes ces précisions. Je pense notamment au PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) qui est très intéressant à la fois pour savoir à la fois les recettes, dépenses et l'autofinancement qui permettent à la ville de voir ses capacités face au PPI.

Et ce sont des documents essentiels que nous n'avons pas eu. Bien évidemment, ce soir nous restons un peu sur notre faim. La fois dernière c'était le cas avec le DOB, c'est vrai qu'il manque une lisibilité. Vous l'avez dit nous n'avons dans les cartons rien à soumettre tout de suite, c'est un peu ce que l'on demandait. Tout à l'heure, je ne comprenais plus dans le PPI car jusqu'alors nous étions sur des inscriptions ou des réinscriptions sur les cinq ans à venir.

C'est pour ça que tout à l'heure j'étais perdu dans le document PPI et crédits des services, il y a certes tout ce qui est inscrit à l'année 2016 mais il y a celles qui sont inscrites de 2017 à 2021 et c'est ça qui nous permet d'y voir clair. Quand Monsieur Dumesnil parle des 2,69 % d'augmentation des ressources humaines, il y a un des projets que vous envisagez, enfin je ne sais pas si vous le mettez en œuvre, c'est celui de la troisième fleur. Il aura pour conséquence d'avoir des crédits de fonctionnement de 159 000 €, c'est-à-dire une création de deux postes supplémentaires au service des espaces verts. Cela est peut-être une projection et donc cela nous intéressait de savoir si on va aller sur ce terrain-là. Auquel cas, on se serait dit que ce n'était peut-être la priorité d'aller sur le terrain notamment de la création d'une troisième fleur, c'est-à-dire un petit artifice sur les plaques d'entrée. Tout en sachant que notre ville est largement mise en avant par ses espaces verts et puis une qualité que chacun appréciera. Je ne suis pas sûr que ce soit une priorité.

Un mot, aussi Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir ce qui était dit lors du DOB sur les charges de centralité de l'état civil. Simplement, je sais que vous l'avez travaillé auprès de Monsieur le Président la Codah, mais je voulais quand même, Monsieur Lecacheur l'a dit rendre à César ce qui est à César, Monsieur Petit l'a fait en 2012, nous avons eu le courrier. Je voulais aussi le dire car je trouvais que vos propos étaient injustes l'autre fois. Gabriel Banville, le Maire honoraire de votre ville s'en était ému et avait écrit à Monsieur Rufenacht lorsqu'il était Maire du Havre et président de la Codah en son temps. Donc je trouve qu'il est important de le rappeler pour éviter les tensions inutiles qu'il y a eu par les municipalités de gauche, c'est-à-dire vos prédécesseurs des actions menées. J'ai entendu souvent des propos que rien n'a été fait, que quasiment Montivilliers était un champ de ruines. Je trouve que ce n'est pas juste parce que ce n'est pas, ni rendre hommage à ceux qui nous ont et qui vous ont précédé mais aussi aux agents des services municipaux qui œuvrent au quotidien avec les directives.

Un mot, pour dire car souvent le budget c'est l'occasion de passes d'armes entre une majorité et des minorités ou l'opposition, c'est pour moi le prix d'une certaine vitalité démocratique. Qu'est-ce qu'on dirait si on ne pouvait pas débattre y compris quelques fois de manière un peu musclé.

Vous dire quand même que j'apprécie dans ce budget certains éléments parce qu'il faut le souligner ce sont les économies faites avec les contrats d'assurance.

Vous l'aviez souligné le mois dernier mais je trouve que c'est à mettre en avant et vous avez raison de les valoriser. Cela a été mis en œuvre par un stagiaire avant les élections de 2014. Vous avez bien fait d'aller dans ce sens de ses préconisations, c'est aussi ça la continuité du service public.

Dans les aspects positifs, je pense qu'il est important de souligner ce soir que le niveau d'aide aux associations est maintenu et c'est une très bonne chose. Je crois que quand on est dans l'opposition on peut aussi regarder et souligner les bonnes choses. Car vous l'avez dit, elles contribuent à l'animation de notre ville et elles sont précieuses pour le lien social et particulièrement à Montivilliers.

Une bonne chose encore, cela paraît dans les débats, c'est la vente des silos sur le terrain de l'ancienne voirie sur les abords du stade Tauvel. C'est un dossier qui date j'aurai aimé juste savoir ce soir si vous pouviez nous donner le nom de l'acquéreur parce que j'avais un doute, j'étais resté sur Habitat 76.

Un mot enfin sur le budget développement économique parce que c'est un budget sain mais j'en dirais un mot tout à l'heure.

Simplement, je terminerai en disant que le manque de lisibilité c'est ce qui nous embête sur les projections des prochaines années. Des pistes ont été avancées sur la troisième fleur ou sur la question de la vidéosurveillance qui a fait l'objet d'un certain nombre de débats parfois passionnés et on peut le regretter. Parce que nous ne sommes pas dans le dogmatisme ou l'aspect sectaire. Nous ne sommes pas opposés à la vidéosurveillance, nous l'avions dit et nous le redisons simplement, on regrette juste qu'il n'y ait pas eu ce débat nécessaire en commission à la fois sur le lieu d'implantation sur son financement et peut-être la quête de subventions et puis sur la pertinence du nombre.

Vous dire aussi que sur ce budget, il n'y aura pas de surprise ça fait partie du jeu l'opposition et le groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » votera contre, parce que nous n'avons pas les mêmes priorités. On l'a dit les années précédentes, à la fois sur l'action sociale, sur le principe éducatif avec les TAP. Mais on souligne quand même et je tenais à le dire, les bonnes avancées sur le terrain de certaines économies surtout lorsqu'elles se font dans un budget contraint, cela on le sait bien. Voilà, je terminerai Monsieur le Maire en disant que vous ne serez pas surpris, nous ne voterons pas ce budget. Simplement à l'avenir et je le souhaite, on prend acte et puis on prend date pour l'année prochaine pour avoir des documents beaucoup plus étayés, en tout cas avec des capacités de projection sur les cinq années comme nous avons eu peut-être trop l'habitude de travailler ainsi dans cette municipalité, merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dubost, quelques réponses d'abord. En ce qui concerne le budget, je vous invite bien sûr, à participer tous aux différentes commissions budgétaires de manière à avoir tous les éléments. Je m'engage à regarder si on n'a pas la possibilité de vous donner quelques informations complémentaires. De toute manière, entre 33 et 74 pages, la marche est haute, je ne suis pas certain que cela vous apportera des éléments précis et que tout le monde lira 74 pages.

En ce qui concerne la troisième fleur, c'est vrai que nous l'avions évoquée. Nous estimions qu'il y avait peut-être une possibilité, Monsieur Lardans, s'en était fait l'écho et nous avait sollicités sur ce sujet pour avoir une 3ème fleur qui valorise la ville de Montivilliers. Ce projet n'est pas abandonné, nous verrons en 2017. Mais aujourd'hui, les contraintes budgétaires nous ont contraints à repousser ce recrutement pour la troisième fleur, puisque cela demande bien sûr du personnel supplémentaire.

Avant il s'est passé des choses, je n'en disconviens pas. Il est clair et heureusement qu'il y a eu des investissements qui ont été faits dans les années précédentes. Après, c'est une question de choix entre les différents élus et on ne peut que s'en réjouir pour les Montivillons. L'état civil, j'ai suffisamment évoqué ce dossier.

Et puis j'apprécie quand même votre objectivité Monsieur Dubost. Lorsque vous évoquez notamment les économies sur les assurances, vous avez oublié au passage les économies sur le téléphone. On va continuer dans ce sens puisque en matière d'informatique notamment, Monsieur Fournier n'est pas là ce soir, mais il y a un schéma qui est prévu. Je pense que l'on peut diviser par 3 en apportant un coût copie inférieur et en apportant une efficacité, du matériel haute performance qui nous apportera des économies et également sur l'énergie. Sur le Stade Tauvel, on va en parler tout à l'heure puisqu'il y a un rapport sur ce sujet. Je vais laisser la parole à Monsieur Lardans qui me l'a demandée pour la vidéosurveillance.

Monsieur Lardans : Pour la vidéosurveillance j'ai été un peu surpris au conseil municipal du mois de janvier de vos questions parce que je n'étais pas dans la municipalité précédente, mais j'ai appris qu'en fait jamais ce genre de sujet n'était évoqué en commission par le passé, Monsieur Dumesnil.

Uniquement pour une raison qui est simple, à savoir que la sécurité d'une façon générale est du domaine réservé du maire.

Donc, jamais en « commission espaces publics » n'a été évoqué le sujet des caméras de vidéosurveillance. Je vais cependant vous répondre puisque je vous ai dit qu'on en reparlerait.

- sur le nombre de caméras : dans un même globe, on peut mettre deux caméras si on veut voir simultanément dans deux directions. Parce que, celle qui est sur le mur ici, un coup elle regarde la rue Gambetta et pendant ce temps-là, il peut se passer ce que l'on veut rue Félix Faure et inversement. Donc, les nouvelles caméras qui ont été installées permettent de voir simultanément dans toutes les directions à partir du point où elles sont installées.

- maintenant pour conclure, je dirai qu'avec tout ce qui se passe en ce moment, je trouve que c'est un débat qui ne devrait plus avoir lieu d'être, à savoir s'il en faut ou s'il en faut pas.

Monsieur le Maire : *Monsieur Dumesnil, une dernière intervention.*

Monsieur Dumesnil : *Une précision parce que lors de la précédente mandature, ces questions étaient traitées en « commission démocratie locale et vie des quartiers». Il doit y avoir des procès-verbaux car il y a eu énormément de débat là-dessus, je peux vous l'assurer.*

Après effectivement pour ou contre ce n'est jamais le débat, je ne sais pas si parfois on doit mal s'exprimer. On n'a jamais dit qu'on était contre, simplement on veut pouvoir en discuter et je sens qu'à chaque fois c'est compliqué.

Monsieur Lardans : *Je pense que je suis accessible.*

Monsieur Dumesnil : *On vous a questionné sur ce que vous alliez faire en matière de pose de caméra. Vous nous avez répondu que vous alliez mettre 10 caméras rue René Coty, c'est bien ce qui a été dit?*

Monsieur Lardans : *Nous nous sommes sans doute mal exprimés, il y en aura sur la place....*

Monsieur Dumesnil : *.....*

Monsieur le Maire : *Mais ne parlez pas tous ensemble, Monsieur Dumesnil finissez votre propos et Monsieur Lardans va vous répondre.*

Monsieur Dumesnil : *Vous allez peut-être me le confirmer ou pas. Il me semble qu'il n'y a pas 10 caméras prévues ni installées et c'est pourtant ce que vous avez dit en conseil municipal. Par contre, il me semble qu'il y en a sur le parking derrière la mairie. Donc, effectivement on peut poser des questions et vous pouvez nous répondre. Ce serait bien d'avoir les bonnes réponses et ne pas nous renvoyer en commission parce qu'entre les quelques mois qui se sont passés entre conseil municipal, il n'y a pas eu de commission, donc on ne peut pas en discuter, ni en commission, ni au conseil municipal.*

Monsieur le Maire : *Comme disait Monsieur Lardans, c'est une prérogative du maire. Il y a effectivement 10 caméras : trois caméras sur la place Abbé Pierre, à la cour aux poules ainsi que sur place derrière la mairie. Donc il y a trois places ce qui représente en moyenne trois caméras par place, de façon à pouvoir regarder dans tous les sens et qu'il n'y ait pas de trous noirs. De toute manière vous aurez l'occasion de voir cela plus en détail en commission où vous aurez la possibilité d'avoir les plans. Merci avec ces explications, je fais procéder au vote.*

Je vous propose de procéder au vote et d'adopter ce Budget 2016 par chapitre de nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté par 25 Voix Pour, 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR) et 1 Abstention (Gilles LEBRETON).

14. FINANCES : BUDGET PRINCIPAL -- VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2016

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des projets et des finances

Comme vous en avez débattu lors de la commission des Finances du 7 Mars dernier, les choix en matière de crédits de fonctionnement et d'investissement 2016 se sont fait à l'intérieur des possibilités budgétaires dégagées par des taux de fiscalité locale identique.

Je vous propose donc pour 2016 de reconduire les taux des impôts locaux, soit les taux suivants :

- <u>Taxe d'Habitation</u>	14.18%
- <u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	32.13%
- <u>Taxe sur le Foncier non Bâti</u>	62.44%

Cela donne les produits suivants :

	Rappel bases 2015	BASES 2016	RECETTE 2016
Taxe d'Habitation	22 318 283	22 731 000	3 223 256,00€
Taxe Foncière Bâti	18 061 979	18 923 000	6 079 960,00€
Taxe Foncière non Bâti	120 035	118 300	73 867,00€
<u>TOTAL</u>			<u>9 377 083,00€</u>

Soit une recette supplémentaire estimée à 386 576 € de BP à BP et de 307 242 € du CA 2015 au BP 2016.

Monsieur le Maire : C'est important de souligner qu'il n'y a pas d'augmentation du taux d'imposition ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt mais que la part communale ne changera pas. Nous nous y sommes engagés malgré les baisses des dotations de l'État, ce qui n'est pas encore le cas dans d'autres communes. Je fais donc procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté par 32 Voix Pour et 1 Abstention (Aurélien LECACHEUR).

15. VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS (7.5)

RAPPORTEUR – Madame Virginie LAMBERT, Adjointe au Maire en charge de l'environnement, de la vie associative et de la communication

La Commission « Vie associative » s'est réunie le 26 janvier 2016 notamment dans le but d'examiner les demandes de subventions pour l'année 2016. Voici les propositions qui ont été émises et que je vous propose d'adopter aujourd'hui :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EN 2016

ARTICLE	DENOMINATION	OBJET	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
	REMUNERATIONS ET CHARGES			
65748	Amicale des employés municipaux de Montivilliers	fonction.	association	86 975
65748	CFDT Montivilliers	fonction.	syndicat	600
			sous-total	87 575
	VIE ASSOCIATIVE, ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT			
65748	Jardins ouvriers	fonction.	association	420
65748	Groupement des Jardins Familiaux	fonction.	association	420
65748	Une fleur pour onze clochers	fonction.	association	165
65748	Amicale canine	fonction.	association	350
65748	Amicale canine - subvention exceptionnelle	exception.	association	200
			sous-total	1 555
	VIE ASSOCIATIVE - RELATIONS PUBLIQUES			
65748	Association les Amis du Jumelage Montivilliers-Nordhorn	fonction.	association	925
65748	Montivilliers A.V.F.	fonction.	association	420
65748	Radio Vallée de la Lézarde	soutien	association	165
65748	Au fil des doigts	soutien	association	165
65748	Union Commerciale Montivilliers Cœur de Vie	fonction.	association	2 220
65748	Montivilliers Nasséré	fonction.	association	3 560
			sous-total	7 455
	VIE ASSOCIATIVE SECURITE ET POLICE			
65748	La prévention routière	soutien	association	198
65748	Amicale des sapeurs-pompiers	fonction.	association	930
65748	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de l'Estuaire	fonction.	association	710
65748	A.D.P.C.protection civile	fonction.	association	360
65748	Accueil des familles de détenus	soutien	association	165
65748	Société Nationale de Sauvetage en Mer	soutien	association	165
			sous-total	2 528
	VIE ASSOCIATIVE SCOLAIRE			
65748	Coopérative scolaire Ecole Marius Grout Primaire	fonction.	coop. Scolaire	175
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Collet Primaire	fonction.	coop. Scolaire	187
65748	Coopérative scolaire Ecole Victor Hugo	fonction.	coop. Scolaire	228
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Ferry	fonction.	coop. Scolaire	361
65748	Coopérative scolaire Ecole Louise Michel primaire	fonction.	coop. Scolaire	161
65748	Coopérative scolaire Ecole Charles Perrault	fonction.	coop. Scolaire	71
65748	Coopérative scolaire Ecole Pont Callouard	fonction.	coop. Scolaire	126
65748	Coopérative scolaire Ecole Jules Collet Maternelle	fonction.	coop. Scolaire	119
65748	Coopérative scolaire Ecole Marius Grout maternelle	fonction.	coop. Scolaire	95
65748	Coopérative scolaire Ecole Jean de la Fontaine	fonction.	coop. Scolaire	80
65748	Coopérative scolaire Ecole Louise Michel maternelle	fonction.	coop. Scolaire	92
65748	FCPE 76 maternelles / primaires	fonction.	association	145
65748	Association parents d'élèves de l'enseignement public Montivilliers	fonction.	association	350
65748	F.C.P.E. CES Belle-Etoile	fonction.	association	75
65748	F.C.P.E. Raymond Queneau	fonction.	association	75
65748	Délégation départementale de l'Education Nationale	fonction.	association	176

65748	Foyer Socio-Educatif collège Belle Etoile	fonction.	association	200
65748	CFA de Montivilliers	fonction.	association	300
65748	Par-tage	fonction.	association	75
65748	Handi Sup	fonction.	association	75
	VIE ASSOCIATIVE LOISIRS ENFANCE		sous-total	3 167
65748-422	A.F.G.A.	fonction.	association	51 500
65748-422	A.F.G.A. subvention pour entretien des locaux	fonction.	association	8 000
65748	C.L.C.V (Consommation Logement Cadre de vie)	fonction.	association	18 000
65748	Droits des locataires et loisirs culturels	soutien	association	480
65748	Amicale des P.S.R.	fonction.	association	408
65748	Association Activités Physiques d'Adultes	fonction.	association	165
65748	Gymnastique Sportive Epouvillaise	fonction.	association	300
65748	Association de danse de Fontenay	fonction.	association	300
65748	Le Jardin des Petits Loups	fonction.	association	198
65748	Toupty Monti	fonction.	association	350
	VIE ASSOCIATIVE SPORTS		sous-total	79 701
65748	G.M.T. Subvention E.D.F.	fonction.	association	8 615
65748	O.M.S. subventions exceptionnelles	fonction.	association	10 100
65748	Subventions aux associations sportives - (répartition ultérieure par OMS)	fonction.	association	140 706
	BIBLIOTHEQUE		sous-total	159 421
65748	A livres ouverts (fonctionnement 5538 € + 7 rencontres/an 2000€ + mardis de la cuisine 170€)	fonction.	association	7 708
	VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE		sous-total	7 708
65748	Loisirs, sport et culture de la Belle-Etoile	fonction.	association	800
65748	L.L.A.C.	fonction.	association	788
65748	Les Amis des Arts - Association	fonction.	association	1 068
65748	Regards et Images	fonction.	association	1 132
65748	Batterie fanfare de l'Amicale de Gonfreville et Montivilliers	fonction.	association	850
65748	Batterie Fanfare de l'Amicale de Gonfreville et Montivilliers - subvention exceptionnelle	exception.	association	1 500
65748	Association de Montivilliers pour la pêche et la protection du milieu aquatique	fonction.	association	252
65748	Comédiens de la Lézarde	fonction.	association	700
65748	Orchestre de Montivilliers André MESSAGER	fonction.	association	5 224
65748	+ subvention conventions frais de répétition	convention	association	9 755
65748	+ subvention complémentaire direction artistique	fonction.	association	13 311
65748	Chorale du Moustier	fonction.	association	700
65748	Chevaliers du littoral	fonction.	association	280
65748	Montivilliers, hier, aujourd'hui, demain	fonction.	association	816
65748	Association cartophile	fonction.	association	330
65748	Fleurs de Bois	fonction.	association	165
65748	Association musicale du Fontenay	fonction.	association	800
65748	Carré magique	fonction.	association	600
65748	Mémoire et Patrimoine	soutien	association	165
65748	Montivilliers Philatélie	fonction.	association	300
65748	Custom Club	soutien	association	165
65748	Country Valley	fonction.	association	198
65748	Les Compagnons pour Hasting	soutien	association	198
65748	Le Fou du roi	soutien	association	350

65748	Association des Sous-Officiers de Réserve du Havre	fonction.	association	165
	VIE ASSOCIATIVE PROTECTION SANITAIRE		sous-total	40 612
65748	Association des paralysés de France	soutien	association	165
65748	Association des paralysés de France - subvention exceptionnelle	exception.	association	300
65748	Association des myopathes de France comité Havre Dieppe	soutien	association	165
65748	Fondation Louis Delamare	soutien	association	198
65748	Association des donneurs de sang - Montivilliers	fonction.	association	432
65748	Association des abstinents volontaires et heureux de Montivilliers	fonction.	association	264
65748	UNAFAM - Union des familles et amis de malades mentaux	soutien	association	165
65748	Fédération nationale des accidentés du Travail et des handicapés	fonction.	association	350
65748	J.A.L.M.A.L.V.(jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie)	soutien	association	200
65748	ADEVA76 (victime de l'amiante)	soutien	association	165
65748	Association des donneurs de voix	soutien	association	165
65748	Vivre heureux sans alcool	fonction.	association	330
65748	Les Sabots d'Argent	fonction.	association	420
65748	AGECOME : Agir Ensemble contre le Mélanome	fonction.	association	198
	ACTION SOCIALE		sous-total	3 517
65 748	A.H.A.P.S.	fonction.	association	20 979
65748	A.L.P.E.A.I.H. IMP la Parentèle	fonction.	association	700
65748	Secours catholique	soutien	association	165
65748	Association de l'Aide Familiale Populaire	fonction.	association	193
65748	" soins à domicile	fonction.	association	748
65748	" aide ménagère aux personnes retraitées	fonction.	association	23 124
65748-522	A.M.I.S.C. Halte garderie + accueil enfants-parents + crèche	fonction.	association	276 827
65748	A.M.I.S.C. Fonctionnement	fonction.	association	98 976
65748	A.M.I.S.C. Poste FONJEP	fonction.	association	18 880
65748	ADAYF (Yara France)	soutien	association	165
65748	France Alzheimer 76	fonction.	association	272
65748	Clown'Hop	fonction.	association	350
65748	Avre 76	soutien	association	165
65748	Banque alimentaire	fonction.	association	360
65748	Association des veuves et veufs	soutien	association	165
65748	Association Rêves	fonction.	association	170
65748	Les Restaurants du Cœur	fonction.	association	350
	VIE ASSOCIATIVE 3EME AGE		sous-total	442 589
65748	Club montivillon du 3ème Age	fonction.	association	432
65748	Montivilliers Bel Age	fonction.	association	198
	VIE ASSOCIATIVE - VICTIMES DE GUERRE ET SINISTRES		sous-total	630
65748	F.N.A.C.A.	fonction.	association	350
			sous-total	350
				836 808
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE			
657362-520	C.C.A.S	fonction.		600 000
657362-61	C.C.A.S	fonction.		187 998
2041622-520	Subvention pour travaux RPA (hors opération PPI)	investisse.		100 000
2041622-520-1050	Subvention pour travaux RPA (opération PPI)	investisse.		20 000
			sous-total	907 998

TOTAL 1 744 806

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à attribuer, pour 2016, les subventions aux associations listées ci-dessus.

Monsieur le Maire : Je voudrais souligner le soutien aux associations par la ville de Montivilliers, cela a été évoqué il y a quelques instants. Comme je l'ai rappelé nous ne faisons pas de baisse en espérant qu'il n'y en aura pas non plus dans l'avenir mais au moins nous stabilisons pour 2016.

Monsieur Lecacheur : Je n'ai pas pu finir ma phrase de tout à l'heure je vais donc la reprendre là où je l'ai laissée. Pour cette délibération je vais bien entendu voter contre puisque la prochaine cible de votre politique ce sont les associations. Ce n'est pas étonnant que vous ayez refusé de répondre à ce sujet lors du dernier conseil municipal.

Et ce n'est pas étonnant non plus que vous annonciez, cela doit faire la cinquième ou sixième fois depuis le début de ce conseil, que vous alliez soutenir cette année les associations mais un peu comme la corde soutient le pendu.

Vous aviez dit lors du dernier conseil municipal qu'en ce qui concerne la politique de la vie associative nous verrions en commission. Pour cette commission, effectivement j'ai vu. Sous la couverture de l'instauration de critères soi-disant objectifs, mais en fait tous plus opaques les uns que les autres, vous sortez le rabot la scie, la meuleuse. A terme par exemple la protection civile va voir sa subvention divisée par deux d'ici 2018. Les délégués départementaux de l'éducation nationale vont perdre un tiers de leurs subventions sur la même période. Sur 20 associations culturelles, la moitié va voir sa subvention baisser fortement. Je prends un seul exemple qui personnellement me scandalise l'association « Montivilliers : hier, aujourd'hui, demain » va voir d'ici 2018 sa subvention baisser par trois alors qu'elle témoigne de la mémoire vivante de notre ville. Ce sont les documents que l'on m'a donnés en commission, donc j'espère qu'ils sont bons, Monsieur le Maire, mais en tout cas on fait face à une saignée.

Vous vous êtes attaqués depuis que vous êtes élu à tout ce qui fondait le service public municipal. Vous avez dit que vous mainteniez pour cette année et vous l'avez répété les subventions aux associations. Je vous avoue que le « pour cette année » m'inquiète. Vous vous êtes attaqués en effet à la vie associative en général. Je suis très inquiet notamment pour d'autres associations pour lesquels les subventions ne sont pas examinées lors de la « commission vie associative » puisque ce n'est pas de son ressort. Donc, j'ai une question, quel avenir pour les subventions ? Quand je parle d'avenir, ce n'est pas pour 2016, je vous demande bien si vous avez une petite idée de la prospective. A priori, quand on est premier magistrat on fait un peu de prospective sur l'avenir. Donc quel sera l'avenir pour les subventions de l'AFGA, de l'AMISC, pour la CLCV, qui sont hors champ de compétence de la vie associative comme deux trois autres associations d'ailleurs ?

Quelles sont les orientations budgétaires pluriannuelles pour ces associations d'ici 2020 ? Et, je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir répondre aux questions qui sont posées dans l'opposition, ça changerait un petit peu, merci.

Monsieur le Maire : Arrêtez votre insolence, quand même ! Madame Lambert, vous souhaitez répondre ?

Madame Lambert : Merci Monsieur le Maire. En ce qui concerne les critères effectivement, Monsieur Lecacheur, vous avez été le seul à voter contre. Des critères, pour une équité entre associations pour ne pas qu'on puisse nous reprocher du copinage, comme on a pu éventuellement me le reprocher. D'ailleurs Monsieur Dubost s'en était excusé, pour une association dont vous pensiez que Monsieur Lardans en faisait partie une année, vous vous rappelez ?

Vous avez voté contre ces critères qui justement ont permis à des associations qui donnaient beaucoup pour la ville et qui s'investissaient énormément, mais qui étaient restées dans un seuil très bas. Je vais en citer une par exemple la DDLC a augmenté de 40 % sa subvention avec ce critère, non 20 % pardon. Donc, je ne vois pas où on n'a pas été équitable. On a justement regardé les associations qui dépendaient de la Codah, on a regardé les associations avec Madame Lainé qui touchaient une subvention par le CCAS pour éviter une double subvention. On a travaillé avec tous les services, cela a été transparent. Vous avez d'ailleurs assisté à cette sous-commission. Il n'y a eu que vous qui avez voté contre, alors que c'était plutôt équitable.

Monsieur Lecacheur : J'étais le seul élu de l'opposition.

Madame Lambert : Non, Madame Afouini était également présente.

Monsieur Lecacheur : Non, elle s'est excusée.

Madame Lambert : Non à la première elle était présente, elle a eu les comptes rendus.

Monsieur Lecacheur : Celle où j'étais présent où ce dossier a été présenté, j'étais le seul à voter contre.

Madame Lambert : De toute manière vous votez toujours contre tout, donc on n'est pas surpris. On s'est engagé à ne pas augmenter la pression fiscale dans la mesure du possible et à maintenir les subventions aux associations. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, c'est vraiment un lien et un vecteur social très important pour nous : on le travaille dans l'agenda 21 et dans plein de choses. On a vraiment essayé d'être le plus équitable possible. Vous oubliez aussi qu'il y a des associations qui bénéficient de locaux gratuits. Quand vous parlez de l'AFGA, sachez que nous leur payons leurs fluides, alors que d'autres associations paient leurs fluides. En ce qui concerne ces associations, on ne va pas en débattre ce soir, mais on a déjà pris contact avec eux et ils sont prêts à travailler avec nous car ils sont conscients des difficultés de la ville.

Comme l'a souligné Monsieur Lebreton et Monsieur Dubost, nous avons essayé de faire le maximum pour faire un budget le plus cohérent possible. Maintenant, évidemment il faut qu'on fasse mieux avec moins. Alors comment vous voulez faire ? Si vous avez une recette magique, il faut nous le dire tout de suite.

Monsieur Lecacheur : Supprimez vos dépenses inutiles.

Madame Lambert : Qu'est-ce que vous avez fait, vous, à part ouvrir les vannes à tout va ? Nous, justement on a essayé d'être le plus équitable possible. Nous avons rencontré Monsieur Berthou de l'AFGA, on a rencontré également Madame Dumesnil, et on travaille avec la CLCV qui a d'ailleurs signé la dernière convention et nous a remerciés pour la confiance octroyée.

Ce sont des associations que l'on ne va pas saigner à blanc loin de là, ce sont des associations qui sont pérennes sur Montivilliers et sur lesquelles on ne va faire 10 % en moins d'arbitrage dès demain. Il faut réfléchir un peu pour ne pas sanctionner les familles. Donc c'est en discussion avec eux car il y aura certainement des économies à faire : peut-être des économies à faire au niveau des fluides, des locaux. La CLCV n'est pas contre l'idée de réfléchir à d'autres locaux bien au contraire, ils sont conscients des difficultés et je les en remercie.

Madame Langlois : J'ai travaillé la semaine dernière avec l'AMISC, ils sont tout à fait d'accord qu'on regarde pour faire certaines économies. Ils savent très bien les difficultés que nous avons et ils n'ont rien contre à discuter. Avec eux on peut discuter, mais avec vous c'est impossible !

Monsieur Dubost : Merci Monsieur le Maire, nous voterons pour cette délibération dans le sens où nous avons eu tous les critères. Nous n'aurions peut-être pas eu les mêmes critères que vous, mais ce pendant j'observe que le budget est le même, on est à budget constant. Il y a 24 associations qui voient leurs subventions monter un peu, 22 qui baissent enfin cela s'équilibre avec 12 nouvelles. Moi, je ne suis pas choqué.

Vous faisiez référence, Madame Lambert, à Monsieur Lardans mais je ne l'ai jamais cité. C'est effectivement au sujet d'une association dont j'ai oublié le nom de sous-officiers de réserve du Havre. A priori, nous n'avons rien contre c'était juste une interrogation. Il y avait aussi une subvention de 400 € à la foire agricole d'Octeville qui n'apparaît pas cette année et c'est plutôt bien. Comme quoi on peut avoir des discussions, c'est juste une question de priorité.

Il apparaît une aide à l'association de famille populaire et cette année, c'est directement rattaché à ce groupe. Cela ne l'était pas l'année dernière. Dans ce rapport, j'ai noté que les 179 595 € aux associations sportives apparaissent, or, on est bien sur ce chiffre de 140 706 €, donc il y a eu effectivement une erreur matérielle dans le compte administratif.

Notre groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » votera pour en ayant à l'esprit que nous souhaitons que la ville de Montivilliers puisse continuer à travailler avec tout son tissu associatif car ils ont besoin de continuer à savoir où ils vont aussi.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne l'AFGA, je voulais vous préciser que nous avons compensé pendant plusieurs années les baisses des dotations de la CAF pour qu'ils aient les mêmes revenus constants. C'est un effort de la ville et j'ai rendez-vous prochainement avec le président de la CAF de Seine-Maritime pour regarder ce qui pourrait être fait. Puisque vous étiez avec moi à l'Assemblée Générale de l'AFGA, vous avez noté qu'il y aurait des modifications de subventions locales ou nationales. On va regarder ce qui pourrait être fait pour les différentes associations de Montivilliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté par 32 Voix Pour et 1 Abstention (Aurélien LECACHEUR).

16. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - LOCATIONS DIVERSES

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des projets et des finances

Les réalisations en section de fonctionnement ont été les suivantes :

Recettes

Résultat de fonctionnement reporté 90 847,93€

Chapitre 73 : impôts et taxes 0,00€

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante €

Il s'agit des loyers encaissés, qui se répartissent ainsi par catégorie :

Locations immobilières (commerciales dont halettes) 17 912,73€

Locations de salles municipales 798,27€

Produits divers de gestion courante 6 430,16€

Total des recettes de fonctionnement 2015 119 989,09€

Dépenses

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante 113 947,93€

Il s'agit du reversement au budget principal de la ville de l'excédent prévisionnel de 2014.

Chapitre 66 : charges financières 0,00 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles 11 045,23 €

Total des dépenses de fonctionnement 2015 24 993,16€

La section de fonctionnement fait donc apparaître un déficit de 5 004,07€.

Je vous propose d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe des locations diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

17. VOTE DU BUDGET ANNEXE 2016 DES LOCATIONS DIVERSES (7.1)

RAPPORTEUR - Monsieur Laurent GILLE, Adjoint au Maire en charge des projets et des finances

Voici les prévisions budgétaires 2016 de ce budget annexe vu en commission des Finances le 7 mars 2016.

La section d'investissement est vierge de prévision.

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 73 : impôts et taxes..... 200,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante26 000,00 €

Il s'agit des loyers encaissés, qui se répartissent ainsi par catégorie :

Locations immobilières (commerciales dont halettes)22 000,00 €

Locations de salles municipales4 000,00 €

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à26 200,00 €

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté5 004,07 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante16 195,93 €

Il s'agit ici de 3 types de dépenses :

6522 reversement de l'excédent des budgets annexes..... 15 145,93 €

6541 perte pour créances irrécouvrables 1 000,00 €

658 charges diverses de gestion courante 50,00 €

Chapitre 66 : charges financières 20,00 €

Il s'agit de couvrir les frais de cartes bancaires depuis la mise en place d'un terminal de paiement électronique.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles5 000,00 €

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à26 200,00 €

Je vous propose d'adopter le Budget 2016 de l'état de service des locations diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par **31 voix Pour** et **1 voix Contre** (Aurélien LECACHEUR).

18. PATRIMOINE - CULTURE – TOURISME ET CŒUR D'ABBAYES - BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

RAPPORTEUR - Monsieur Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de la Culture, du Tourisme et Cœur d'Abbayes

Je vous propose d'adopter les Comptes Administratifs relatifs aux deux Budgets Annexes des activités culturelles municipales.

1- Spectacles et manifestations à entrées payantes organisées dans le cadre de la programmation culturelle municipale et des initiations « Patrimoine et Tourisme » :

Le Compte Administratif 2015 présente un excédent de 41 146.50 € qui sera reporté sur l'exercice 2016.

2- Boutique « Cœur d'Abbayes » : vente de livres, disques et petit matériel de promotion.

Son Compte Administratif 2015 présente un excédent de 2 580.21€ qui sera reporté sur l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend pas part au vote.

Compte Administratif 2015 BUDGET ANNEXE : PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

Sous-fonction : 3246

			Compte	Budget	Réalisé
D	011	60623	Alimentation	2 500,00	2 355,49
		6068	Autres matières et fournitures	1 515,00	1 390,13
		6135	Locations mobilières	14 000,00	4 022,00
		6228	Rémunér. d'intermédiaires - Divers	6 000,00	5 473,28
		6231	Annonces et insertions	10 000,00	8 726,63
		6232	Fêtes et cérémonies	107 285,52	107 214,78
		6236	Catalogues et imprimés	14 485,00	7 495,59
		6251	Voyages et déplacements	1 000,00	669,37
		6257	Réceptions	4 000,00	3 116,07
		627	Services bancaires et assimilés	100,00	52,20
		6284	Redevances pour services rendus	100,00	55,29
			Somme	160 985,52	140 570,83
			Compte	Budget	Réalisé
	65	651	Redev. pour concessions, brevets, licenc	21 900,00	18 955,56
		6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00
			Somme	22 000,00	19 055,56
			TOTAL	182 985,52	159 626,39
			Compte	Budget	Réalisé
R	002	002	RESULTAT FONC REPORTE	10 145,52	10 145,52
					Somme
			Compte	Budget	Réalisé
	70	7062	Redevances & droits des serv. culturels	45 000,00	61 729,87
					Somme
			Compte	Budget	Réalisé
	74	74748	Participation communes	127 840,00	127 840,00
		7478			1 000,00
			Somme	127 840,00	128 840,00
			Compte	Budget	Réalisé
	77	7718			57,50
					Somme
			TOTAL	182 985,52	200 772,89

Résultat

41 146,50

Compte Administratif 2015 BUDGET ANNEXE : COEUR D'ABBAYES BOUTIQUE

Sous-fonction : 3226

			Compte	Budget	Réalisé
D	011	60225	Livres, disques, cassettes	0,00	
	011	6065	Livres, disques, cassettes...	15 319,00	10 681,97
	011	6068	Autres matières et fournitures	4 881,00	4 067,50
	011	627	Services bancaires et assimilés	40,00	7,87
			Somme	20 240,00	14 757,34

			Compte	Budget	Réalisé
R	002	002	RESULTAT FONC REPORTE	1 809,43	1 809,43
	70	7078	Autres marchand. - Librairie / Boutique	10 240,00	7 337,55
	75	7552	Prise en charge déficit budget annexe	8 190,57	8 190,57
			Somme	20 240,00	17 337,55

Résultat	2 580,21
-----------------	-----------------

19. FINANCES : PATRIMOINE - CULTURE – TOURISME ET CŒUR D'ABBAYES - BUDGETS ANNEXES – BUDGET

RAPPORTEUR - Monsieur Emmanuel DELINEAU, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de la Culture, du Tourisme et Cœur d'Abbayes

Je vous propose d'adopter les budgets primitifs relatifs aux deux budgets annexes des activités culturelles municipales.

1 – Spectacles et manifestations à entrées payantes organisées dans le cadre de la programmation culturelle municipale et des initiatives « Patrimoine et Tourisme » :

Le budget s'équilibre à un montant de 157 486 € par une subvention municipale inférieure à celle de 2015 de 71 339.50€ en raison de la prise en compte de l'excédent de l'an dernier.

2 – Boutique « Cœur d'Abbayes »

Budget équilibré à 12 121 € et prenant en compte l'excédent de l'année dernière.

Monsieur Dubost : Lorsqu'il s'agit des délibérations concernant le compte administratif vous aurez compris que nous votons pour dans le sens où nous prenons acte de la bonne gestion, en tout cas de la bonne écriture comptable par les services municipaux. Quand il s'agit des délibérations présentant les budgets et c'est le cas du rapport 19 nouveau nous voterons contre. Je m'étonne et je trouve regrettable que l'acquisition des livres soit diminuée. On en a débattu je crois lors d'une commission il y a quelques mois, je n'ai pas le chiffre de ce qui a été arrêté. Je n'ai pas pour habitude de prendre pour exemple notre voisin le Maire du Havre mais le plan Lire du Havre est ambitieux avec un certain nombre de manifestations. Je ne comprends pas qu'il y ait une baisse d'achat de livres à la bibliothèque, qui est une bibliothèque extrêmement fréquentée, que les Montivillonnais apprécient.

C'est d'autant plus incompréhensible que vous avez inauguré il y a un mois de cela le salon du livre et je pensais qu'on était sur cette politique ambitieuse à l'égard du livre et je le regrette. Donc le vote, il est d'autant plus déterminé de la part du groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » à voter contre, merci.

Monsieur Gille : Par rapport à cette question bien évidemment nous regrettons de ne pas pouvoir investir tout ce que l'on pourrait en matière culturelle et dans le chapitre que vous citez pour la bibliothèque. Effectivement, on avait prévu 18 000 € d'acquisition puis on est remonté à 20 000€ parce que la lecture est très importante pour nous. Cependant, nous avons des contraintes budgétaires chaque année, nous perdons près 400 000 € de DGF. Il faut bien trouver des solutions, on est malheureux d'avoir été obligé de réduire cette somme. Ceci dit, je souhaite vous donner deux précisions :

-sachez que 20 000 € divisés par le nombre de jours ouverts de la bibliothèque et par le prix moyen d'un livre : c'est quatre livres nouveaux qui arrivent tous les jours à la bibliothèque.

- dans le budget de fonctionnement vous avez une somme d'environ 5000 €, je n'ai pas le chiffre exact, en 2015 et peut-être un peu moins en 2016 concernant un contrat de lecture mais qui rentre dans le budget de fonctionnement donc globalement c'est 20 000 €+ 4000 (je n'ai pas le chiffre exact que je pourrai vous donner dès demain) donc on aura près de 24 000 € de budget lecture.

Monsieur Lebreton : C'est quand même une décision étonnante de baisser le volume de livres que l'on va acheter car ce ne sont pas des sommes énormes. C'est une décision symbolique et qui je crois lance un très mauvais message. Là, pour le coup c'est une mauvaise idée.

Monsieur le Maire : Il était prévu 18 000 € et nous sommes remontés à 20 000€. La dernière fois c'était 18000 + 5000 je crois pour récupérer de la TVA. Aujourd'hui nous sommes à 20 000 €+ 4000 € donc globalement à quelque chose près on arrive aux mêmes chiffres.

Monsieur Patrois : Je suis très surpris de voir l'opposition critiquer les économies faites sur l'investissement dans la culture ou dans les subventions aux associations. C'est quand même un gouvernement socialiste qui met en difficulté les finances des villes et notamment de la ville de Montivilliers en faisant porter sur les collectivités territoriales la réduction des dépenses publiques que l'Etat est incapable d'imposer à son propre fonctionnement.

Monsieur Delineau : Je tenais à dire qu'en commission culture, la responsable de la bibliothèque a un projet de dématérialisation numérique de téléchargement sur tablettes. Donc effectivement, on espère qu'il pourra y avoir un basculement de livres sur du téléchargement numérique. Je n'ai plus la valeur en tête mais le budget est de l'ordre de 10 000 €.

Monsieur le Maire : Vous voyez qu'on est loin de réduire nos investissements en matière de culture. Vous avez évoqué la fête du livre, je crois que cela a été pour la première année un réel succès. On va en reparler mais nous envisageons de faire cette la fête du livre dans deux ans en associant bien sûr les écrivains qui était présents avec les différentes associations de Montivilliers. Je pense qu'on pourra envisager de travailler tous ensemble pour avoir une vraie cohésion autour de cette fête du livre. Il y a eu cette année à peu près 800 à 1000 personnes qui sont passées à la bibliothèque et à la salle Michel Vallery. Je fais procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté par 26 Voix Pour et 7 Contre (Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Pascal DUMESNIL, Nada AFIOUNI, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR).

Dépenses

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
011	6042	Achats de prestations de services	65 473,00
	60623	Alimentation	4 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00
	6135	Locations mobilières	20 000,00
	6228	Rémunér. d'intermédiaires - Divers	6 000,00
	6231	Annonces et insertions	10 000,00
	6232	Fêtes et cérémonies	13 813,00
	6236	Catalogues et imprimés	21 000,00
	6251	Voyages et déplacements	1 000,00
	6257	Réceptions	4 000,00
	627	Services bancaires et assimilés	100,00
	6284	Redevances pour services rendus	100,00
	Somme		

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
65	651	Redev. pour concessions, brevets, licenc	11 000,00
Somme			11 000,00

Total dépenses			157 486,00
-----------------------	--	--	-------------------

Recettes

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
002	002	RESULTAT FONC REPORTE	41 146,50
Somme			41 146,50

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
70	7062	Redevances & droits des serv. culturels	45 000,00
Somme			45 000,00

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
74	74748	Participation communes	71 339,50
Somme			71 339,50

Total recettes			157 486,00
-----------------------	--	--	-------------------

VILLE DE MONTIVILLIERS

Budget 2016

BUDGET ANNEXE : COEUR D'ABBAYES BOUTIQUE

Sous-fonction : 3226

Dépenses

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
011	6065	Livres, disques, cassettes...	7 200,00
	6068	Autres matières et fournitures	4 881,00
	627	Services bancaires et assimilés	40,00
		Somme	12 121,00
			Total dépenses 12 121,00

Recettes

Chapitre	Compte	Compte libellé	Budget 2016
002	002	RESULTAT FONC REPORTE	2 580,21
70	7078	Autres marchand. - Librairie / Boutique	7 000,00
75	7552	Prise en charge déficit budget annexe	2 540,79
			Total recettes 12 121,00

VILLE DE MONTIVILLIERS

Budget 2016

20. ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aujourd'hui, nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Service du Développement Economique et de l'Emploi.

Section de Fonctionnement :

En Section de Fonctionnement, les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015
Dépenses	177 174.98 €	188 445.14 €
Recettes	177 174.98 €	176 405.50 €
Résultat	0.00 €	-12 039.64 €

La différence entre les prévisions 2015 et les réalisations provient essentiellement d'une dépense imprévue pour le paiement des créances admises en non-valeur, le reste des dépenses ayant été maîtrisées. Les recettes ont quant à elles pas été encaissées en totalité du fait que les locaux de l'hôtel d'entreprises n'ont pas été loués de l'année.

Le résultat de Fonctionnement est donc **négatif** de **12 039.64 €**.

Section d'Investissement :

Les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 +DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATION 2015	REPORTS
Dépenses	117 930.00 €	27 926.24 €	
Recettes	117 930.00 €	87 308.57 €	
Résultat	0.00 €	59 382.33 €	
RESULTAT GLOBAL		59 382.33 €	

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.
Aurélien LECACHEUR **ne prend pas part au vote.**

21. ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aujourd'hui, nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Service du Développement Economique et de l'Emploi.

Section de Fonctionnement :

En Section de Fonctionnement, les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015
Dépenses	177 174.98 €	188 445.14 €
Recettes	177 174.98 €	176 405.50 €
Résultat	0.00 €	-12 039.64 €

La différence entre les prévisions 2015 et les réalisations provient essentiellement d'une dépense imprévue pour le paiement des créances admises en non-valeur, le reste des dépenses ayant été maîtrisées. Les recettes ont quant à elles pas été encaissées en totalité du fait que les locaux de l'hôtel d'entreprises n'ont pas été loués de l'année.

Le résultat de Fonctionnement est donc **négalif** de **12 039.64 €**.

Section d'Investissement :

Les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 +DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATION 2015	REPORTS
Dépenses	117 930.00 €	27 926.24 €	
Recettes	117 930.00 €	87 308.57 €	
Résultat	0.00 €	59 382.33 €	
RESULTAT GLOBAL		59 382.33 €	

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Développement Economique et de l'Emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

Aurélien LECACHEUR ne prend pas part au vote.

22. ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2016 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

La Section de Fonctionnement, s'équilibre sans subvention de la Ville pour un montant total de **138 720 €** en dépenses et en recettes.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **139 030 €** et comprend notamment les grands investissements suivants :

- Etudes abords des hallettes et esplanade du Centre Commercial de la Belle Etoile

Le Budget Annexe du Service Développement Economique s'équilibre donc en **2016** comme depuis l'origine en 1990, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement sans aucune subvention de la part du Budget Principal de la Ville donc sans faire appel à l'impôt local.

Ce budget comporte, en Fonctionnement, les salaires et les charges des agents du service qui sont intégralement financés par le Budget Annexe et ceci depuis la date de création de ce service.

- La Ville s'est aussi constituée, dans ce cadre, un patrimoine immobilier à destination locative : la pépinière d'entreprises et l'hôtel d'entreprises dont les emprunts, sont intégralement remboursés.

- Elle est également propriétaires de 2 terrains destinés à être vendus :
 - o Un terrain d'une contenance de 2 430 m² situé sur la ZA du Centre Equestre
 - o Un terrain d'une contenance de 2 780 m² situé sur la ZAC Tertiaire

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2016 du Service du Développement Economique et de l'Emploi.

Monsieur Dubost : Notre groupe votera contre. J'ai une question concernant les investissements et opération avec des frais d'étude de 90 000 € et je voulais savoir en quoi cela consiste, merci.

Monsieur Thinnes : Ce sont essentiellement les études qui sont engagées à savoir de mémoire 50 000 et 40 000 € qui vont être engagées : les Hallettes et l'esplanade du centre commercial de la Belle Etoile.

Monsieur le Maire : Nous envisageons de refaire complètement la place du Docteur Chevalier et les Hallettes ainsi que centre commercial de la Belle Etoile.

Monsieur Thinnes : Comme nous le répétons tous les ans, cela n'a pas d'impact sur le budget principal c'est auto autofinancé par le développement économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 31 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

23. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES D'EPAVILLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aujourd'hui nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

En Section de Fonctionnement, les réalisations 2015 par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015
Dépenses	3 530 719.60 €	2 737 768.94 €
Recettes	3 530 719.60 €	3 209 564.73 €
Résultat	0.00 €	471 795.79 €

Les travaux du giratoire ont été réceptionnés le 31/12/2015. La commercialisation des terrains, quant à elle, se poursuit.

En Section d'Investissement, les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015	REPORTS
Dépenses	2 785 598.24 €	2 748 418.37 €	
Recettes	2 785 598.24 €	2 137 500.00 €	
Résultat	0.00 €	- 610 918.37 €	
RESULTAT GLOBAL		- 139 122.58 €	

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.
Aurélien LECACHEUR ne prend pas part au vote.

24. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2016 DU PARC D'ACTIVITES D'EPAVILLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2 501 192.56 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3 283 545.14 €**.

Des travaux d'aménagement des espaces publics pour une mise en accessibilité mode doux seront réalisés au cours de l'année 2016.

La commercialisation des parcelles restant disponibles est en cours :

- Vente au profit de la société ALERT'INCENDIE d'un lot de 5065 m2
- Promesse de vente signée avec la société SOPIC NORD pour un lot de 27 186 m2

Surface restant à commercialiser : 17 605 m2

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2016 du Parc d'Activités d'EPAVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

25. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ECO QUARTIER REAUTE/ FREVILLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aujourd'hui nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de l'ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

En Section de Fonctionnement, les réalisations 2015 par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015
Dépenses	4 712 103.12 €	3 250 383.20 €
Recettes	4 712 103.12 €	3 250 393.48 €
Résultat	0.00	10.28 €

Les dépenses ont été maîtrisées. Le solde positif de **10.28 €**.

En Section d'Investissement, les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015	REPORTS
Dépenses	5 468 670.39 €	4 009 263.50 €	
Recettes	5 468 670.39 €	3 378 301.17 €	
Résultat	0.00 €	-630 962.33 €	
RESULTAT GLOBAL		-630 962.33 €	

Les 630 962.33 € de solde négatif proviennent du fait que les terrains n'ont pas encore été commercialisés alors que de nombreuses études de maîtrise d'œuvre ont été effectuées.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2015 du lotissement ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.
Aurélien LECACHEUR ne prend pas part au vote.

26. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2016 DE L'ECO QUARTIER REAUTE / FREVILLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **4 378 567.73 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **5 099 412.11 €**.

Après avoir lancé la consultation d'équipes promoteur-bailleur pour la réalisation d'une première phase d'une centaine de logements. La Municipalité a retenu le projet du promoteur Seine Manche Promotion et du bailleur social Logéal.

Les premiers travaux devraient démarrer fin 2016.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2016 de l'ECO-QUARTIER Réauté / Fréville.

Monsieur Dubost : Une précision car je lisais dans un magazine immobilier qui faisait un focus sur la ville de Montivilliers pleine d'atouts, qu'on on est resté sur le projet ancien, je voulais savoir si c'était revu ou pas ?

Monsieur Thinnes : Vous avez dû lire le même journal dans les distributeurs de la rue piétonne ou en centre-ville. Il parle toujours de 1000 logements mais c'est une erreur, c'est dommage parce que l'article était très bien. On est toujours bien sur nos 500 logements dans les six ans qui viennent sachant que les travaux vont démarrer fin d'année. Le service développement économique travaille d'arrache-pied sur le dossier « loi sur l'eau » qui avait été un peu sous-estimé et qui n'avait pas été suivi correctement. On découvre certaines choses, mais on avance. Un point important à souligner au niveau des études, en effet à une époque on avait imaginé faire appel à une maîtrise d'ouvrage pour commercialiser les lots. Finalement notre directrice de l'aménagement urbain et développement économique a pris ce dossier en main ; c'est d'ailleurs ce qui a valu également le renfort d'un demi-poste pour pouvoir supporter ce dossier. Mais cela nous fera faire une économie de 2 millions d'euros à la fin de l'exercice, ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Thinnes, je pense qu'il faut relever cette belle opération. Entre le personnel actuel du service développement économique et le renfort, qui justifie les 2,69 % d'augmentation de la masse salariale que vous avez mentionnée Monsieur Dumesnil, nous allons économiser 2 millions sur l'assistance maîtrise d'ouvrage. C'est une excellente opération et il faut vraiment le dire. Vous voyez on regarde dans tous les domaines pour trouver des solutions. Donc début des travaux fin 2016.

Monsieur Dubost : J'apprécie de lire « une ville pleine d'atouts », c'est l'occasion de souligner que le développement économique c'est un budget qui a toujours été sain et dynamique. Je trouvais qu'il y avait des tensions de l'agressivité parfois inutiles, mais lorsqu'on parle des zones d'activité elles ne se sont pas faites en un claquement de doigt. Elles sont le fruit d'un travail depuis de nombreuses années et il faut rendre hommage à Michel Vallery qui dès 1977 à créer une zone d'activité puis la pépinière. On est aujourd'hui satisfaits que vous emboîtiez le pas et je pense que là-dessus on peut au moins se retrouver. Vous le précisez à chaque fois que le budget développement économique s'équilibre tout seul et ce depuis 1990. C'est assez rare parce que j'ai vu dans d'autres études et toutes les communes ne sont pas à ce stade-là. Il y a un beau potentiel d'attractivité économique mis en œuvre, il faut que cela dure, merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

27. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL QUARTIER DU TEMPLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aujourd'hui nous devons également procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Annexe du lotissement Communal Quartier du Temple

En Section de Fonctionnement, les réalisations 2015 par rapport aux provisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015
<u>Dépenses</u>	436 800 €	3 475 €
<u>Recettes</u>	436 800 €	10 315 €
<u>Résultat</u>	0 €	6 840 €

Seules des études de Maîtrise d'œuvre ont été réalisées. Les travaux sont prévus sur l'année 2016 et la vente des parcelles interviendra en 2017.

En Section d'Investissement, les réalisations 2015 par rapport aux prévisions se concrétisent comme suit :

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2015 + DECISIONS MODIFICATIVES 2015	REALISATIONS 2015	REPORTS
<u>Dépenses</u>	443 640 €	17 155 €	
<u>Recettes</u>	443 640 €	0 €	
<u>Résultat</u>	0 €	- 17 155 €	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>		- 17 155 €	

Les 17 155 € de solde négatif proviennent du fait que les parcelles de terrains n'ont pas encore été commercialisées alors que des études ont déjà été réalisées.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2015 du lotissement communal Quartier du Temple.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.
Aurélien LECACHEUR ne prend pas part au vote.**

28. FINANCES : ACTION ECONOMIQUE ET EMPLOI – VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT COMMUNAL QUARTIER DU TEMPLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

La Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement s'équilibrent sans subvention de la Ville.

La Section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **337 000 €**.

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **354 855 €**.

L'encaissement des prix de vente des 6 parcelles est prévu pour 2017.

Je vous propose de bien vouloir adopter le Budget Annexe Primitif de l'exercice 2016 du lotissement communal Quartier du Temple.

Monsieur Dubost : Est-ce que nous sommes sur une opération avec un bailleur ou c'est Habitat 76 ?

Monsieur le Maire : Non, ce seront des ventes individuelles.

Monsieur Thinnes : Cela n'a rien à voir avec le projet initial où il y a eu des tentatives avec Habitat 76. Là cela reste toujours sur 6 parcelles mais ce sera une vente à la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

D- ECONOMIE ET AMENAGEMENT

29. VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE PLACE JULES FERRY A LA SOCIETE GUEUDRY PROMOTION

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Le Développement Economique est en charge de la vente du bien situé place Jules Ferry cadastré section AL n° 292, 293 et 294 d'une contenance de 650 m² depuis février 2015.

L'appel à projet, à vocation d'habitat, ayant été infructueux, la vente a été publiée dans le carnet des opportunités du Havre Développement en 2015 avec une vocation de bureau, mais aucune suite n'a été donnée.

Suite au bouche à oreille, ce bien a été visité par l'entreprise Gueudry Promotion en novembre 2015. Celle-ci a fait une proposition architecturale soumise à l'avis de la commission urbanisme/ développement économique.

2 avis ont été rendus à la commission du 06/01/2016 :

- Sur l'avant-projet :

Avis Favorable à condition que soit étudiée une réorganisation du parking Jules Ferry pour sécuriser l'axe entre l'entrée de l'école et le terrain (problématique de l'accès véhicule entre le parking et le passage sous porche du bâtiment).

- Sur la proposition de vente du bâtiment :

Favorable lorsque la problématique d'accès carrossable au terrain sera réglée.

La Commission du 10/02/2016 a émis, quant à elle, un avis favorable pour un projet de sécurisation.

En janvier 2016, nous avons sollicité l'avis des Domaines. La dernière estimation datant de 2014, évaluait le bien à 160 000 € HT, compte tenu de l'évolution, plutôt défavorable, du marché depuis cette date, le bien a été ré-estimé à **150 000 € HT** avec une possible majoration de +/- 10 % soit un prix de vente compris entre **135 000 € et 165 000 €**.

Lors de notre rencontre avec la société GEUDRY PROMOTION en date du 7 mars 2016, celle-ci a proposé un prix d'acquisition fixé à 135 000 € au vu des arguments énumérés ci-dessous (extrait courrier du 14/03/2016) :

- La façade côté rue étant conservée, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des mesures conservatoires qui passeront notamment par la mise en œuvre de butons en IPN sur cette façade par l'intérieur du bâtiment.
- Ensuite, afin de limiter la descente de charges sur cette façade, nous devons mettre en œuvre une charpente à la Mansart. Opération plus couteuse qu'une charpente en fermettes industrialisées classique.
- La conservation de cette façade impose également l'utilisation de matériaux qualitatifs, ce qui augmente le prix de revient d'une telle opération.
- Enfin, la réalisation d'un porche (nécessaire pour accéder à la cour située à l'arrière du bâtiment) entraîne la perte de surface habitable ce qui diminue le chiffre d'affaire de cette opération. Le futur porche présente actuellement un dénivelé défavorable, ce qui impose un terrassement important. Le décaissement de la cour sera, de plus, réalisé avec de petits engins car la faible largeur et hauteur sous porche ne nous permettront pas d'y faire rentrer une pelle mécanique.

Je vous propose de bien vouloir accepter ce prix de vente et de m'autoriser à signer tout acte permettant la vente de ce bien à la société GUEUDRY PROMOTION ou toute autre personne morale ou physique qui pourrait s'y substituer.

Monsieur Dumesnil : Effectivement notre groupe s'est positionné favorablement sur ce projet en commission, donc on va voter pour. En insistant bien sûr ce qui est indiqué dans la délibération, le fait que cette opération devait en concomitance être l'occasion de rénover totalement la Place Jules ferry en tenant compte de sa complexité vu qu'effectivement elle est à côté de l'école et qu'il y a de multiples facteurs complexes à gérer en même temps. Donc on voulait tout de même insister sur cet aspect des choses.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Dumesnil.

Monsieur Thinnes : Je voulais simplement vous confirmer que le sujet sécurité est très important dans ce dossier. Nous avons demandé aux services techniques de travailler sur un projet pour reconfigurer la Place Jules ferry et l'entrée de l'école. Projet qui a été présenté en réunion avec l'inspecteur de l'éducation nationale qui a donné un avis favorable. On a choisi le projet pas forcément le moins onéreux, mais qui était le projet le plus pertinent pour mettre en sécurité à la fois les enfants à l'entrée et sortie des écoles et aussi ces 5/6 appartements qui vont voir le jour avec quelques voitures supplémentaires qui seront garées à l'intérieur de la parcelle , donc cela ne vient pas compliquer ce qu'on connaît aujourd'hui.

Monsieur Lebreton : J'ai participé à la commission urbanisme qui a traité de ce sujet donc c'est un beau projet qui va permettre à la fois de rénover un bâtiment qui est effectivement très délabré et qui en a bien besoin et de repenser la Place Jules Ferry. À tous points de vue c'est un très bon projet et je suis d'accord avec les 135 000 € compte tenu de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

U- URBANISME

30. URBANISME : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE 2016 - 2021 – PROJET DEFINITIF – ADOPTION

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Aux termes de la loi n° 99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Programme Local de l'Habitat est une compétence obligatoire de la Communauté de l'agglomération Havraise (CODAH).

Cet outil doit permettre de répondre aux besoins en logements de la population et assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune. Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec le P.L.H.

Au cours de sa séance du 3 juillet 2014, la CODAH a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et a établi la liste des personnes morales associées à la démarche.

Cette élaboration se concrétise par différentes phases :

- Une phase diagnostic (définition des questions relatives aux enjeux de la politique locale de l'habitat, confrontation de ces questions aux attentes des élus de la CODAH et des partenaires institutionnels du P.L.H., réalisation de diagnostics sur des thématiques prioritaires, etc),
- Une phase de détermination des orientations du P.L.H. comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme,
- Une phase de validation du programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire.

En application des dispositions réglementaires propres aux P.L.H. et notamment de son article R. 302-8, il convient que le projet du P.L.H. soit arrêté par le Conseil Communautaire de la CODAH et soumis aux communes membres de la CODAH afin que les Conseils Municipaux de ces dernières délibèrent sur celui-ci. Suivant l'article R. 302-9 du Code de la construction et de l'habitation, les Conseils Municipaux des communes délibèrent notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du programme Local de l'Habitat.

Le 2 mars 2016, la Ville de Montivilliers a été destinataire du projet de P.L.H. pour avis. Cet avis doit être rendu sous un délai de 2 mois, à défaut l'avis serait réputé favorable.

Le P.L.H. a été présenté en commission urbanisme le 15 mars 2016 et a reçu un avis favorable à la majorité (1 avis réservé).

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 302-1 à L. 302-4 et R. 302-1 à R. 302-13 du Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la délibération n° 20140227 du Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2015 engageant la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

VU le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT :

- La nécessité d'adopter le projet de Programme Local de l'Habitat,
- L'importance de définir une politique équilibrée de l'habitat à l'échelle communautaire.

VU le rapport présenté au conseil municipal en date du 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le projet de Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de l'agglomération havraise à soumettre aux Conseils Municipaux des communes.

Monsieur Lecacheur : Trois petites remarques après la lecture du PLH. D'abord regardons le bilan, le taux de réalisation du précédent PLH est de 70 % pour les communes moyennes et rurales donc Montivilliers compris. Il est seulement de 42 % pour le Havre. Ensuite, regardons les dynamiques en terme de nombre d'habitants on voit que qu'il y a 220 ménages de plus en moyenne dans l'ensemble des villes moyennes et rurales non compris Montivilliers. Il y en a 80 de moins par an au Havre. La vacance de logements est de 3 % dans les villes moyennes et rurales, elle est de 8 % au Havre. Chers collègues cela correspond à 8000 logements actuellement vides sur la seule ville du Havre. C'est plus que le nombre total de logements que nous avons à Montivilliers pour donner un ordre de grandeur. C'est comme si on rasait Caucriauville entièrement et un bout d'Aplemont. En réalité en matière de dynamique de logement et d'habitants je considère pour ma part notamment à la lecture des documents du PLH, qui nous ont été remis en commission d'urbanisme, qu'il n'y a pas de problème d'agglomération mais qu'il y a surtout un problème havrais.

Je constate aussi que lorsqu'un équipement d'agglomération fonctionne, le Maire du Havre aurait tendance à se l'accaparer, mais quand il y a des problèmes liés spécifiquement à sa ville, ça devient étonnement un enjeu d'agglomération. Ce que veut faire le Député Maire du Havre, Président d'agglomération, c'est en fait, faire porter le poids de ses échecs sur l'ensemble de l'agglomération.

Le PLH pour ma part ne me paraît pas acceptable pour notre ville, puisque la plupart des crédits, je ne vais pas dire tous, mais une grande majorité des crédits, vont être orientés vers Le Havre. C'est notamment écrit dans les objectifs avec la requalification du centre Perret et le centre ancien. J'ai d'ailleurs posé naïvement une question à la personne de la Codah qui était présente à la commission pour savoir si en terme de rénovation de bâti insalubre, on pouvait avoir un petit quelque chose par rapport à l'immeuble Dick. Cet immeuble est quand même la verrue du centre-ville, on va faire la Place Jules Ferry c'est une bonne nouvelle car c'était aussi une verrue, mais en tout cas l'immeuble Dick subsiste. On m'a répondu que visiblement ce type de rénovation pour cet immeuble ne serait pas éligible au PLH, donc en quelque sorte c'est beaucoup, voir tout pour Le Havre et peu pour les autres villes.

Moi, je m'étonne que vous ne vous élevez pas un petit peu plus contre ça. En tout cas, je suis au regret de constater que je n'ai pas l'impression que notre ville soit beaucoup plus respectée sur ce dossier qu'elle ne l'est sur les questions liées à l'état civil de Monod.

Monsieur Lebreton : C'est un document intéressant. Pour Montivilliers, il mentionne bien les 600 logements sur les six ans, c'est conforme à ce que l'on souhaite donc il n'y a rien à dire. Sur les points objectifs généraux, comment ne pas être d'accord quand on lit par exemple « favoriser l'accès aux jeunes » ça s'est très bien. Il y a juste un point qui m'a un peu interpellé, il est marqué qu'il faut adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage. On manque un peu de précisions, il me semble que depuis le peu de temps que je suis conseiller municipal, on parle souvent de rénovation de dispositif d'accueil des gens du voyage. Cela m'a l'air d'être un puits sans fond : qu'est-ce qui manque encore ? Cela ne concerne pas Montivilliers ?

Monsieur Thinnes : Pour répondre à Monsieur Lecacheur, Le Havre souffre de 8000 logements c'est vrai mais on ne va pas se plaindre d'être une ville attractive et puis quand vous regardez les documents il y a toujours le dispositif 1000 € par logement et 1500 € quand on est sur des programmes de plus de 5 logements.

Le logement social sur Montivilliers toujours à 25 % a minima, cela veut dire qu'on respecte nos engagements. Sur les 600 logements sur six ans quand on regarde aujourd'hui tous les projets qu'on a signé pour la plupart des permis de construire, on est aujourd'hui plus proche des 700 logements que des 600 en prenant juste « Les jardins de la Ville ». Je considère que sur les 5 ans si on fait 250 à 300 logements cela sera très réaliste et très performant. Moi, j'aime bien les chiffres mais il faut qu'ils soient un peu crédibles.

Après vous faites allusion à la friche Dick. Cela fait effectivement quelques années voire plusieurs mandatures qu'on est tous en train, les uns et les autres à peiner malgré des tentatives de projets qui n'ont jamais pu voir le jour parce que cela relève du privé avec des SCI qui s'entrecroisent dans ce dossier très complexe. On espérait avoir une avancée il y a encore quelques semaines mais malheureusement je pense que pour l'instant c'est encore au point mort.

Voilà ce que l'on peut dire du PLH, je ne pense pas qu'il soit orienté uniquement vers Le Havre. Les communes de l'agglomération retrouvent chacune leur compte et aujourd'hui on a au moins des projets idem pour les logements sociaux. Lors de la dernière mandature entre 2010 et 2014 il y a eu 39 logements sociaux sur 397 logements. Aujourd'hui, on parle de 600 logements avec 70 logements qui vont sortir de terre dans les mois qui viennent rue président Wilson. Il y a le gros projet Decaen dont on vient de signer le permis de construire avec 40 logements sociaux et les jardins de la ville avec 30%. Donc 30 % de 500 cela fait à 150/180 logements. Tout ça pour dire qu'effectivement nous sommes relativement dynamique et on rentre dans les chiffres sans trop de soucis.

Madame Langlois : J'ai assisté avec Monsieur Lardans à une réunion concernant les gens du voyage. L'aire fonctionne très bien sur Montivilliers. Nous avons plusieurs familles qui viennent régulièrement mais beaucoup d'entre elles maintenant voudraient être sédentarisées. Il faut noter qu'à partir de 2017, l'aire d'accueil passera à la Codah. Pour le moment au CCAS, cela se passe très bien : les agents se déplacent pour enregistrer l'installation des personnes.

Monsieur Dumesnil : Madame Langlois a répondu à la question par rapport aux gens du voyage. Ce sont des gens qui ont des besoins comme vous et moi, comme nous tous et effectivement ils ont aussi des besoins et envie de se sédentariser, ce qui n'est pas forcément évident. C'est aussi une orientation qui n'est pas liée à l'agglomération ni à Montivilliers, c'est quelque chose de très global.

Madame Langlois : Légalement on ne peut pas les laisser plus de deux mois sur place dans la même aire d'accueil. Par exemple, nous avons des personnes qui sont actuellement installées sur l'aire mais avec des enfants scolarisés au Havre. Ils sont obligés de changer de sites et tournent sur plusieurs aires d'accueil autour du Havre. Mais cela se passe très bien, on les reçoit au CCAS et il n'y a aucun problème avec eux.

Monsieur Lecacheur : Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté puisque que l'on nous demande de se positionner, je vais voter contre le schéma dans le sens de la démarche que je viens d'expliquer et non pas aux regards des objectifs liés à Montivilliers que je partage. D'ailleurs je me suis exprimé plusieurs fois en commission là-dessus, il n'y a pas de soucis pour la plupart des dossiers. Mais c'est sur la philosophie générale du schéma sur lequel on nous demande nous prononcer aujourd'hui.

Monsieur Lebreton : Compte tenu de ce que l'on vient de m'expliquer je vais voter pour. Moi, je ne souhaite pas que l'on entretienne les gens du voyage dans un nomadisme qui est problématique aussi bien pour eux que pour le reste de la population. Si on m'assure que la rénovation ça consiste à les sédentariser, là c'est différent. Je pense que c'est une bonne chose, si c'est leur souhait, je m'en réjouis.

Madame Langlois : Beaucoup de familles demandent à être sédentarisées.

Monsieur le Maire: Monsieur Lecacheur, on ne peut pas voter à moitié c'est l'ensemble ou rien, donc vous votez ?

Monsieur Lecacheur : Contre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016/2021 DE LA CODAH

Ville de Montivilliers
Commission d'Urbanisme
15 mars 2016



Définition et objectifs du PLH

- Régi par les articles L 302.1 à L 302.4 du CCH
- Elaboration partenariale : CODAH, Etat, bailleurs, acteurs de l'habitat,
- Etabli pour 6 ans : 2016 à 2021
- Objectifs :
 - Répondre aux besoins en logements et en hébergement du territoire (CODAH)
 - Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'habitat entre les communes et les quartiers
- Une obligation pour la CODAH en tant que communauté d'agglomération (délégation des aides à la pierre)

Une élaboration en 3 phases

- Un **diagnostic** de la situation du marché local du logement (offre/demande/bilan politiques mises en oeuvre)
- Un **document d'orientations**
- Un **programme d'actions** (+ moyens financiers pour le mettre en oeuvre)

Etat d'avancement du projet de PLH CODAH 2016/2021

- Projet de PLH : approuvé en Conseil Communautaire de la CODAH le 11 février 2016
- Mars/avril 2016 : transmis aux communes pour avis
- Mai/juin 2016 : transmission au Préfet et avis du CRH
- Juillet 2016 : adoption du projet par le Conseil Communautaire et application du PLH

Le contenu du PLH : diagnostic

- L'impact de la baisse de population sur l'habitat (stagnation du nombre de ménages, augmentation de la vacance, ...)
- Les difficultés du marché privé (achat/locatif)
- Le parc locatif social : entre besoins de renouvellement et précarité des ménages
- Le parc privé ancien : des enjeux de modernisation et de rénovation énergétique
- Les besoins liés au vieillissement des habitants
- La faiblesse des ressources des jeunes et l'accès au logement
- Les étudiants : une offre à réévaluer avec les projets de nouveaux établissements
- L'hébergement temporaire et d'urgence : précarisation des publics et besoin de fluidité entre dispositifs
- Les gens du voyage : diagnostic en cours sur les besoins de sédentarisation

Evolution du nombre de ménages sur Montivilliers :

1990 : 5 474

1999 : 5 900

2006 : 6 306

2011 : 6 630 90/99 : + 47/an 99/06 : + 58/an 06/11 : + 65/an

Logements vacants : taux de vacance : 3,9 % en 2007 3,4 % en 2012

1990 : 213

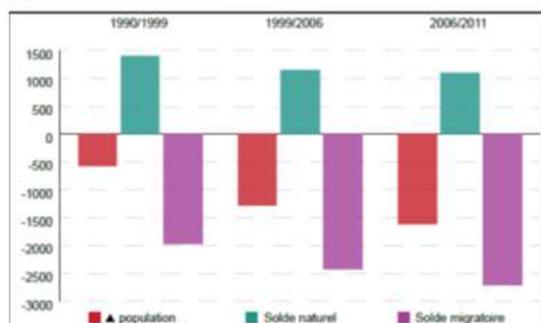
1999 : 207

2006 : 250

2017 : 259

2012 : 239

Evolution de la population de la CODAH
(moyenne annuelle) - Source : INSEE



Evolution de la vacance dans l'agglomération entre 2006 et 2011

Communes	2006	2011	△ 2006/2011 (%)	Taux vacance 2011
Le Havre	5 144	7 089	+ 38 %	7,9 %
Communes moyennes	647	772	+ 19 %	3,8 %
Communes périurbaines	172	171	- 0,6 %	2,6 %
TOTAL CODAH	5 963	8 032	+ 35 %	6,9 %

Evolution du nombre de ménages dans l'agglomération depuis 1999

Communes	Nombre de ménages en 2011	△ 1990/1999	△ 1999/2006	△ 2006/2011
Le Havre	81 014	+ 3 466 + 385/an	+ 1 549 + 221/an	- 398 - 80/an
Communes moyennes	19 375	+ 867 + 96/an	+ 928 + 132/an	+ 767 + 154/an
Communes périurbaines	6 283	+ 683 + 76/an	+ 572 + 82/an	+ 326 + 65/an
TOTAL CODAH	106 672	+ 5 016 + 557/an	+ 3 049 + 435/an	+ 695 + 139/an

Source : INSEE

Le contenu du PLH : 6 orientations structurantes

- Elever la qualité résidentielle du territoire avec une priorité : la rénovation du parc existant
- Massifier la rénovation énergétique
- Adapter l'effort de construction aux besoins
- Favoriser le parcours résidentiel
- Organiser la mixité sociale
- Satisfaire les besoins catégoriels (personnes âgées, jeunes, personnes défavorisées, ...)

Le contenu du PLH

Le programme d'actions : 7 axes et 21 actions

Axes n° 1 et 2 : Rénover et adapter le parc

- Renforcer l'attractivité du parc Perret
- **Revitaliser les parcs de logements anciens** : prime de 5 000 € aux ménages accédants dans les parcs anciens (150/200 logements sur 6 ans, périmètres à définir)
- **Réhabilitation et revitalisation du parc privé ancien dégradé dans les centres villes et centres bourgs** : soutien technique et financier (déficits d'opérations) aux communes dans leurs projets de rénovation d'immeubles/ilots dégradés
- **Poursuivre l'objectif d'éradication de l'habitat indigne (CLHI)**
- **Aider les propriétaires pour le financement de leurs travaux de réhabilitation** (priorités ANAH/1 200 logements/4 M€)

Le contenu du PLH

Le programme d'actions

Axe n° 3: Massifier la rénovation énergétique

- **Développer la demande et structurer l'offre** : atteindre 10 000 logements rénovés à 2020/soutien CODAH de 5 000 €/logement en collectif ; 1 000 €/logement en individuel/budget de 3 700 000 €)
- **Mettre en place la plateforme de la rénovation énergétique** : guichet unique à destination des particuliers et des professionnels (accueil/info/conseil/aide au montage)
- **Accompagner les bailleurs dans la réhabilitation de leur parc** (2 000 logements sur 6 ans/3 700 000 €/conventions d'objectifs)

Le contenu du PLH

Le programme d'actions

Axe n° 4 : Adapter l'effort de construction à la demande

- Viser 600/700 logements neufs/an
- **Montivilliers : 600 logements sur 6 ans, soit 100 logements/an**
(Bilan PLH 2010/2015 : 85 logements réalisés en moyenne par an)

Communes	Volume de construction 2016/2021	Moyenne annuelle
Le Havre	1 800	300
Communes moyennes	1 680	280
Gonfreville l'Orcher	300	50
Harfleur	300	50
Montivilliers	600	100
Octeville sur Mer	240	40
Sainte-Adresse	240	40
Communes périurbaines	570	95
Cauville sur Mer	36	6
Epouville	36	6
Fontaine la Mallet	54	9
Fontenay	150	25
Gainneville	72	12
Manéglise	36	6
Mannevillette	30	5
Notre Dame du Bec	12	2
Rogerville	48	8
Rolleville	36	6
Saint-Martin du Manoir	60	10
TOTAL CODAH	4 050	675

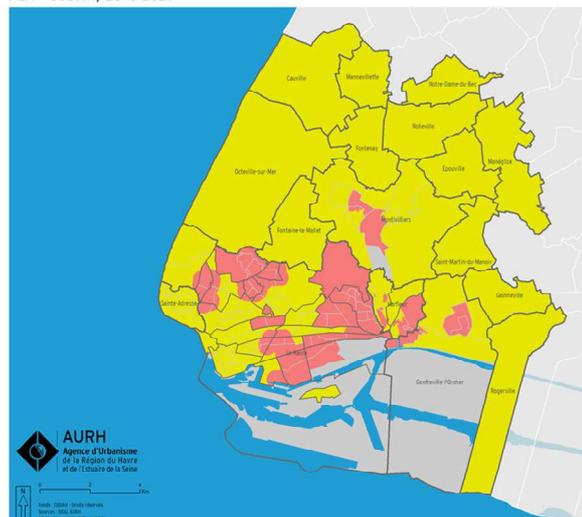
Le contenu du PLH

Le programme d'actions

- **Produire le logement social en fonction des besoins différenciés des communes**

- Le Havre : 25 % de la construction
- Gonfreville-l'Orcher, Harfleur : 40 % maximum
- Octeville-sur-Mer/Sainte-Adresse : au moins 30 %
- **Montivilliers : 25 % a minima**
- Communes périurbaines : 20 %

PLH - CODAH, 2016-2021



Le contenu du PLH

Le programme d'actions

- **Poursuivre le Programme d'Action Foncière communautaire** (contribution CODAH aux frais de portage/assurances + participation FMF : 1 200 000 €)
- **Soutenir les opérations d'aménagement** (5 logements minimum) **des communes moyennes et périurbaines** (1 150 logements aidés/1 500 000 €)
- **Développer les outils d'appui technique à la mise en œuvre des objectifs du PLH** (équipe projet, outil de coordination des projets)
- **Promouvoir des formes d'habitat innovantes** (soutien technique)

Le contenu du PLH

Le programme d'actions

Axe n° 5: Organiser la mixité et le parcours résidentiel

- Soutenir l'accession à la propriété en quartiers prioritaires
- **Résorber les poches d'habitat social obsolètes** (budget de 2 M€ dont 0,4 M€ pour 200 démolitions et 1,6 M€ pour contribution à 1 600 réhabilitations lourdes)
- **Renforcer le partenariat pour favoriser l'équilibre social de l'habitat** (travaux en cours de la Conférence Intercommunale du Logement)

Le contenu du PLH

Le programme d'actions

Axe n° 6: Apporter des réponses aux besoins catégoriels

- Adapter le parc existant au vieillissement et au handicap et produire une offre nouvelle
- Favoriser l'accès au logement des jeunes : accueillir, communiquer sur les offres disponibles, animer un partenariat local
- Développer une offre qualitative à destination des étudiants : favoriser la réalisation d'une résidence emblématique, mobiliser les logements en secteur diffus
- Favoriser la fluidité dans les dispositifs d'hébergement temporaire et d'urgence soutenir le développement des dispositifs d'intermédiation locative, assurer un suivi des mises en location des résidences sociales
- Adapter le dispositif d'accueil des gens du voyage

Une enveloppe CODAH de 24 M€ sur 6 ans

- Rénovation/réhabilitation : **17 M€ (70 %)**
- Construction neuve, action foncière, soutien aux communes : **4,5 M€ (19 %)**
- Diversification du parc social et renouvellement urbain : **2,6 M€ (11 %)**

AXES D'INTERVENTION	ACTIONS	BUDGET CODAH 2016/2021
N° 1 PORTER LES EFFORTS SUR LA RENOVATION ET L'ADAPTATION DU PARC	RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU QUARTIER PERRET Etude immeubles test : 50 000 € Action 1 Aide aux travaux de rénovation : 500 logements/aide plafonnée à 5 000 €/logement Répartition : 250 logements x 5 000 € + 250 logements x 3 000 € (si éligibilité aux aides ANAH) = 2 000 000 €	2 000 000 €
	SOUTENIR LES TRAVAUX EN ACCESSION DANS L'ANCIEN DES CENTRE-VILLES ET DES CENTRE-BOURGS (expérimentation avec possibilité de réajustement en fonction des résultats) : 200 logements x 5 000 € Action 2-1	1 000 000 €
	REHABILITATION ET REVITALISATION DU PARC PRIVE ANCIEN DEGRADE Participation déficits fonciers (PNROAD, FPRH, RHI, THIRORI, ...) Action 2-2 700 000 € (PNROAD) + 1 200 000 € (FPRH, RHI, THIRORI, ...)	1 900 000 €
N° 2 REHABILITER LES PARCS PRIVES ANCIENS DEGRADEES EN SECTEUR DIFFUS	Action 3 AIDER LES PROPRIETAIRES POUR LE FINANCEMENT DE LEURS TRAVAUX DE REHABILITATION Abondement CODAH aux aides ANAH : objectif de 1 200 logements réhabilités	4 000 000 €
N° 3 MASSIFIER LA RENOVATION ENERGETIQUE	Action 4 RENOVATION ENERGETIQUE : Développer la demande et structurer l'offre Soutien aux travaux de rénovation en logement collectif et individuel	3 700 000 €
	Action 6 ACCOMPAGNER LES BAILLEURS SOCIAUX DANS LA REHABILITATION DU PARC SOCIAL Convention d'objectifs avec bailleurs (environ 2 000 logements/2 000 €/logement)	3 700 000 €
N° 4 ADAPTER L'EFFORT DE CONSTRUCTION A LA DEMANDE	Action 8 CONSTRUCTION DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL Aide au financement des constructions hors (OPV + périmètres 300 m + TV + + 40%) 600 logements x 4 000 €	2 400 000 €
	Action 9 POURSUIVRE LE PAF COMMUNAUTAIRE Financement des frais de portage Participation au Fonds de Minoration Foncière en partenariat avec l'EPFN	900 000 € 300 000 €
	Action 10 SOUTENIR LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DES COMMUNES (hors ville du Havre) : aide aux VRD (1 000 €/logement (500 logements) Mixité (1 500 € par logement)	1 500 000 €
N° 5 ORGANISER LA MIXITE ET LE PARCOURS RESIDENTIEL	Action 13 SOUTENIR L'ACCESSION EN LOGEMENT NEUF EN QUARTIERS PRIORITAIRES 120 logements x 5 000 €	600 000 €
	Action 14 RESORBER LES POCHE D'HABITAT SOCIAL OBSOLETEES (hors PNRU) Soutien financier à la démolition/réhabilitation en profondeur Démolition : 200 logements x 2 000 € = 400 000 € Réhabilitation : 1 600 logements x 1 000 € = 1 600 000 €	2 000 000 €
N° 6 SATISFAIRE LES BESOINS CATEGORIELS	Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette thématique sont répartis dans les axes d'intervention précédents	
TOTAL		24 000 000 €

	Population 1999	Population 2006	Population 2012	△ 1999/2006 (7 ans)	△ 2006/2012 (6 ans)
Le Havre	190 924	182 580	173 142	- 8 344	- 9 438
				- 1 192/an	- 1 573/an
Communes moyennes	47 729	46 835	46 818	- 894	- 17
				- 128/an	- 3/an
Gonfreville l'Orcher	9 939	9 244	9 153	- 695	- 91
Harfleur	8 524	8 204	8 202	- 320	- 2
Montivilliers	16 553	16 174	16 243	- 379	+ 69
Octeville-sur-Mer	4 834	5 431	5 794	+ 597	+ 363
Sainte-Adresse	7 879	7 782	7 426	- 97	- 356
Communes périurbaines	16 443	16 780	17 037	+ 338	+ 257
				+ 48/an	+ 43/an
Cauville sur Mer	1 242	1 366	1 458	+ 124	+ 92
Epouville	2 961	2 836	2 824	- 125	- 12
Fontaine la Mallet	2 542	2 723	2 660	+ 181	- 63
Fontenay	1 144	1 034	1 035	- 110	+ 1
Gainneville	2 363	2 580	2 676	+ 217	+ 96
Manéglise	1 190	1 151	1 216	- 39	+ 65
Mannevillette	689	813	809	+ 124	- 4
Notre Dame du Bec	379	427	443	+ 48	+ 16
Rogerville	1 259	1 253	1 242	- 6	- 11
Rolleville	1 132	1 133	1 130	- 1	- 3
Saint-Martin du Manoir	1 542	1 464	1 544	- 78	+ 80
TOTAL CODAH	255 096	246 195	236 997	- 8 901	- 9 198

Source : INSEE

31. ESTUAIRE PROMOTION – 119 AVENUE FOCH – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

RAPPORTEUR - Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la commande publique

Il est rappelé en préambule que la concertation préalable est une procédure facultative, possible depuis l'adoption de la loi ALUR en mars 2014. La Ville de Montivilliers a souhaité mettre en place ce dispositif afin de permettre aux riverains d'être informés des projets en cours et d'inciter des échanges entre le porteur de projet et les riverains en amont du dépôt du permis de construire. En effet, sans cette procédure et sans communication à l'initiative du porteur de projet, le projet ne peut être porté à la connaissance des tiers qu'à posteriori, à l'issue de la décision intervenant au permis de construire.

Un permis de construire est délivré systématiquement sous réserve du droit des tiers ainsi que l'exige la loi. Les seuls fondements sur lesquelles le Maire peut refuser un permis de construire porte sur le respect des règles d'urbanisme. Tout refus ne respectant pas ce principe ferait l'objet d'une requalification d'abus de pouvoir par le Tribunal Administratif. En cas d'atteinte au droit des tiers, seul le tiers lésé est en droit d'attaquer le projet incriminé.

Enfin le conseil municipal n'a pas la faculté de s'opposer au projet, celui-ci ne disposant pas de la compétence pour délivrer les permis de construire. L'approbation du présent rapport porte sur le bilan de cette concertation et l'obligation du porteur de projet de le joindre à son permis de construire et d'en tenir compte.

Les objectifs poursuivis par la concertation ont été :

- de communiquer, et d'informer les riverains sur ce projet avant dépôt du permis de construire ;
- d'inciter un échange avant le dépôt du permis entre le maître d'ouvrage et les riverains sur la meilleure façon d'intégrer le projet au site, de supprimer ou limiter ses nuisances (éventuellement occasionnelles) pour le voisinage.

Les moyens d'information suivant ont été utilisés :

- La parution d'un avis sur le site internet de la ville
- L'affichage d'un avis à l'entrée de la Mairie
- L'affichage d'un avis sur les lieux du projet à la charge du maître d'ouvrage.
- Le dossier de présentation du projet a été transmis par le maître d'ouvrage et mis à disposition du public pour consultation au service urbanisme du 22/02/2016 au 08/03/2016 inclus.

Les observations du public ont été consignées dans un registre pendant la concertation du 22/02/2016 au 08/03/2016 inclus.

Il y a eu 13 visites, 4 observations ont été inscrites au registre et 1 courrier a été reçu.

Trois remarques portent sur des demandes de précisions relatives au sous-sol, à savoir si celui-ci sera encaissé par rapport à l'avenue Foch ou dépassera-t-il par rapport au terrain naturel. La hauteur au faitage prévu.

Trois remarques demandent des précisions sur la gestion du stationnement des résidents et des visiteurs ;

Deux remarques demandent à visualiser la façade Nord de la construction ;

Deux remarques demandent s'il est prévu une consolidation du talus existant en fond de parcelle ;

Une remarque précise qu'il y a trop de logement prévu par rapport à la surface du terrain ;

Une remarque demande les matériaux prévu en toiture, le type de clôture prévu en limite Nord ;

Une remarque demande quelles mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores (ascenseur, VMC,...)

Une remarque demande comment sera géré le vis-à-vis qui sera créé avec les constructions riveraines ;

Une remarque demande la prise en compte d'une façade extérieure en cohérence avec les résidences récemment construites sur l'avenue ;

Les remarques formulées ont été transmises au maître d'ouvrage, ce dernier nous a fait parvenir en retour une réponse à ces dernières :

« Observation du 25.02.16 relative au stationnement

Le projet comporte 36 places de parkings, intégrées sur la parcelle, pour 19 logements. Conformément aux règles d'urbanisme de la commune, ces places sont dédiées aux résidents et aux visiteurs. Ceci garanti le fait que les véhicules ne stationneront pas rue le domaine public.

Observation du 29.02.16 relative au stationnement

Le projet comporte 36 places de parkings, intégrées sur la parcelle, pour 19 logements. Conformément aux règles d'urbanisme de la commune, ces places sont dédiées aux résidents et aux visiteurs. Ceci garanti le fait que les véhicules ne stationneront pas rue le domaine public.

Observation du 3.03.16 relative à la façade Nord

Aucune ouverture n'est prévue dans le pignon Nord du projet. Le Code Civil interdit, par ailleurs, de créer des vues directes, ce que nous respecterons bien évidemment.

Observation du 4.03.16 relative au stationnement

Le projet comporte 36 places de parkings, intégrées sur la parcelle, pour 19 logements. Conformément aux règles d'urbanisme de la commune, ces places sont dédiées aux résidents et aux visiteurs. Ceci garanti le fait que les véhicules ne stationneront pas rue le domaine public.

Observation du 7.03.16

Conformément au plan de coupe annexé au dossier de concertation préalable, il y a une différence de niveau de plus de 2,50 m entre la voirie et le terrain naturel. C'est donc largement suffisant pour réaliser un sous-sol de hauteur standard. Il n'y a donc aucune nécessité de relever les altimétries du projet.

Les emplacements de parking visiteurs ont bien été pris en compte dans le projet, tel qu'indiqué précédemment.

Il sera étudié avec le concessionnaire le devenir des câbles électriques actuellement en place.

Observations du 8.03.16 (M. et Mme HOTZ)

Aucune ouverture n'est prévue dans le pignon Nord du projet. Le Code Civil interdit, par ailleurs, de créer des vues directes, ce que nous respecterons bien évidemment.

La hauteur au faitage du bâtiment est de 8,65 m par rapport au terrain naturel.

Le matériau utilisé pour la couverture sera du zinc.

La clôture sur les limites Nord, Est et Sud de la parcelle sera une clôture treillis rigide de hauteur 1,80 m. En façade Ouest, la clôture sera de type ferronnerie à barreaudage vertical.

Les tôles de bardage servant de clôtures présentent sur le terrain seront déposées dès le début des travaux.

Observations du 8.03.16 (M. et Mme HANCARD)

La hauteur du faitage du bâtiment est de 8,65 m par rapport au terrain naturel. Les règles du PLU sont strictement respectées quant à la hauteur du bâtiment.

Le projet présente 19 logements qui sont tous orientés à l'ouest, c'est-à-dire vers l'avenue Foch. Du côté de la propriété de M. et Mme HANCARD, se trouvent uniquement les circulations communes desservant les logements. Il n'y aura donc pas de trouble de l'intimité.

Le terrain ne sera pas terrassé au niveau des talus existants puisque le bâtiment se trouve en net décalage vis-à-vis de ces limites de propriété. Les talus seront végétalisés dans le cadre des aménagements extérieurs du programme, aussi bien pour leur tenue que pour leur aspect visuel.

L'ascenseur est positionné dans une cage totalement fermée. Les extracteurs d'air (VMC) sont positionnés dans les combles du bâtiment. Il n'y a donc aucun souci phonique puisque ces équipements sont dans l'enveloppe du bâtiment et non en extérieur.

Le projet comporte 36 places de parkings, intégrées sur la parcelle, pour 19 logements, soit presque deux places de parking par logement (et non une place par logement). Ceci garanti le fait que les véhicules des résidents et des éventuels visiteurs ne seront pas sur le domaine public.

Les façades extérieures du projet ont été traitées avec des matériaux nobles : zinc en couverture, menuiseries extérieures colorées, utilisation d'enduits de plusieurs teintes. Le traitement est bien plus qualitatif que la construction citée en référence dans le courrier. »

La conformité règlementaire du projet, au titre des règles d'urbanisme notamment du PLU, sera étudiée à l'occasion du dépôt de la demande de permis de construire.

La plupart des points d'inquiétudes évoqués semble conforme au PLU et concerne plutôt le droit des tiers, seul le maître d'ouvrage est en mesure d'y répondre en adaptant son projet si nécessaire.

Les éléments de réponse du maître d'ouvrage semblent répondre aux interrogations des riverains.

Ce bilan a été présenté en commission urbanisme du 15 mars 2016.

Aussi, je vous propose d'approuver le bilan de cette concertation.

Ce bilan devra être joint au dépôt de la demande de permis de construire du projet.

Ce bilan sera communiqué au maître d'ouvrage qui le joindra à la demande de permis de construire.

Monsieur Lecacheur : On s'était fait la remarque en commission que ce projet n'était pas très beau en terme esthétique. Je voulais savoir si on avait quelques évolutions positives de ce point de vue là parce qu'au départ il y avait un très mauvais projet qui a été certes un remanié mais le nouveau. Quand on regarde ce qui se fait qualitativement sur d'autres projets notamment en matière de toiture, il y a peut-être des développements à faire. Donc sur cette délibération, je m'abstiendrai.

Monsieur Thinnes : Suite à la commission urbanisme, le projet est passé de 25 logements à 19 logements. Il a donc subi une cure d'amaigrissement avec un nombre de places de parking correct puisqu'on était à 2 places de parking par logement. Effectivement, il y a de la toiture en zinc qu'on a peut-être trop tendance à avoir ces derniers temps sur les projets. Comme on l'a évoqué et confirmé en commission, le service urbanisme est en train de prendre contact avec le promoteur pour justement essayer d'améliorer tout ça. On vous fera un retour là-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 32 voix Pour et 1 voix Contre (Aurélien LECACHEUR).

32. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION FAMILIALE DU GRAND AIR (AFGA) POUR L'ANNEE 2016

RAPPORTEUR - Monsieur Alexandre MORA, Conseiller Municipal Délégué en charge de la Jeunesse

Les relations entre la Ville et l'Association Familiale du Grand Air sont définies dans le cadre d'une convention annuelle.

Les actions concernées par la convention sont :

- L'accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance et de la Famille ;
- Les accueils périscolaires des écoles Victor Hugo et Pont Callouard.

La subvention de fonctionnement proposée est de 59 500€, à l'identique des années précédentes. Cette proposition a recueilli un avis favorable de la commission Affaires Scolaires en date du 24 novembre 2015.

La Municipalité tient à manifester son soutien à l'AFGA en reconduisant au même niveau l'aide de la Ville, malgré la baisse continue de la dotation de la CAF reçue par la commune au titre des actions de l'AFGA dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (12 075€ de moins entre l'année 2009 et l'année 2015). En plus de l'aide financière directe, il convient de préciser que la valorisation des locaux de la MEF mis à disposition de l'association est estimée à 109 448€€ (fluides compris) pour l'année 2016.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Familiale du Grand Air pour l'année 2016.

Monsieur Dubost : Nous voterons pour cette délibération. L'AFGA est une belle et grande association de Montivilliers, elle fête ses 67 ans cette année un âge de raison. Vous étiez comme moi, Monsieur le Maire, à l'assemblée générale vendredi soir et nous avons pu entendre que l'association comptait plus de 200 bénévoles avec plus 40 000 heures d'activités, ce qui représente près de 600 000 € s'il fallait les budgéter. C'est une association qui connaît des difficultés lors de cette soirée assez triste finalement en dépit de toutes les énergies de cette association et de l'investissement de ses bénévoles. Le déficit de cette année pour l'exercice 2015 est de 59 000 €, c'est quasiment le montant de la subvention de Montivilliers.

Vous avez bien entendu les appels qui ont été formulés par la présidente de l'AFGA d'un soutien plein et entier à cette association qui a une histoire très particulière avec la ville de Montivilliers. On prendra évidemment date sur les prochaines années quant aux subventions accordées à l'AFGA. Simplement, je voulais aussi regretter, et là c'est le conseiller départemental qui s'exprime, regretter que le département de Seine-Maritime ait enlevé une subvention notamment au titre des accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs. Ce qui représentera encore un déficit pour l'AFGA de 12 000 € évidemment c'est un budget que je n'ai pas voté à Rouen et je regrette que l'AFGA en fasse les frais à Montivilliers. Donc, cela a été dit lors de l'assemblée générale, il faut continuer à épauler les bénévoles.

Monsieur Lecacheur : C'est effectivement une association qui traverse les époques à Montivilliers avec un nombre incalculable de Maires qui ont pu soutenir les uns après les autres cette association qui fête donc ses 67 ans. J'aimerais pour ma part qu'elle puisse fêter aussi ses 70 ans, je pense qu'au vu du service rendu, au vu des actions qui sont menées : centre aéré, colonies etc. c'est un bien inestimable pour la ville de Montivilliers. Il ne faut pas que cette association fasse les frais de turbulences conjoncturelles.

Cette association se trouve devant des difficultés auxquelles elle doit faire face, mais je pense que le rôle de la ville c'est de continuer à accompagner cette association. Même si Madame Lambert disait tout à l'heure que c'est une association qui ne paie pas ses fluides, ça fait partie de la subvention globale. Il y a effectivement la dotation financière en nature ; mais bien entendu tout ça fait partie d'un équilibre aujourd'hui précaire. Moi, j'aimerais que non seulement cette association puisse atteindre ses 70 ans et les dépasser largement et continuer d'exister après votre mandature et je vais voter pour cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.



CONVENTION d'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET L'ASSOCIATION FAMILIALE DU GRAND AIR (AFGA) ANNEE 2016

Entre

La commune de Montivilliers représentée par son maire **Monsieur Daniel Fidelin**,
Ci-après dénommée « La Ville »

Et **l'Association Familiale du Grand Air**, dont le siège social est 3 rue des Grainetiers 76290 Montivilliers,
représentée par sa Présidente **Madame Marie-Elisabeth Cressen**,
Ci-après dénommée « AFGA »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Pour faciliter l'accès des jeunes Montivillons et Montivillonnes à l'éducation, la culture et la citoyenneté, répondre aux besoins de solidarité et contribuer à réduire les inégalités sociales, la Ville met en œuvre des actions en collaboration avec les acteurs présents sur le territoire de la commune.

Article 2 :

Les actions concernées au titre de la présente convention sont :

- Un accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM)
- Un accueil périscolaire à l'école élémentaire Victor Hugo
- Un accueil périscolaire à l'école maternelle Pont Callouard

Les actions seront menées selon le projet éducatif de l'AFGA, tel que défini par l'association.

L'AFGA s'engage :

- A respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur dans le secteur d'activité concerné.
- A rendre compte à la ville de Montivilliers du fonctionnement des activités entrant dans le champ de la présente convention, au niveau qualitatif, quantitatif et financier.

Pour permettre à l'association de mener ses actions, la Ville fournit à l'association des locaux et moyens financiers, selon les modalités définies ci-dessous.

Article 3 : Maison de l'Enfance et de la Famille

La Ville met à disposition de l'AFGA dans les locaux de la M.E.F. 1-3 rue des Grainetiers une surface totale de 1217,9 m².

10% de cette surface est à usage de siège social et de bureau, le reste d'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs (ACCEM).

Ces locaux sont mis à la disposition permanente de l'association (pour la durée de la convention), à l'exception de la salle de restauration et de ses locaux annexes, qui sont réservés à l'AFGA uniquement pendant la période de fonctionnement de l'ACCEM (mercredis et vacances scolaires).

L'AFGA assure le ménage des locaux mis à sa disposition, à l'exception de la salle de restaurant où le nettoyage sera effectué par la Ville qui assure la fourniture des repas pendant le temps de fonctionnement de l'ACCEM. Les repas seront facturés au tarif A1.

L'entretien des espaces verts est à la charge de la Ville, ainsi que le nettoyage des surfaces vitrées inaccessibles.

Les frais de maintenance des bâtiments sont à la charge de la Ville, ainsi que le coût des consommations de fluides (eau, électricité, chauffage) et des abonnements et contrats afférents.

La valorisation des locaux mis à disposition de l'AFGA par la Ville est estimée à 109 448€ (fluides compris) pour l'année 2016.

Article 4 : Autres locaux

Pendant la période scolaire, la Ville met à disposition les locaux des écoles Victor Hugo et Pont Callouard pour y accueillir les enfants dans le cadre du pré et du post-scolaire.

Pendant les périodes de vacances scolaires, pour le fonctionnement de l'ACCEM, la Ville peut mettre à disposition de l'AFGA pour y accueillir les enfants:

Les locaux de l'école Victor Hugo (cour, préau, réfectoire, salle des maîtres, salles de classes)

Des sites municipaux (stade, espaces publics)

Ces lieux sont mis à disposition à titre ponctuel, et devront faire l'objet d'une demande justifiée auprès de la Ville.

Les frais d'eau, d'électricité et de chauffage seront à la charge de la Ville pour les périodes d'utilisation.

Article 5 :

Les risques encourus par l'AFGA du fait de son activité et de l'utilisation de l'ensemble des locaux mis à disposition seront convenablement assurés par l'association, qui fournira à la Ville les attestations.

Toute dégradation des biens mis à disposition résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une malveillance devra faire l'objet d'une remise en état au frais de l'association.

Les locaux ne pourront être prêtés, sous-loués ou utilisés à d'autres fins que celles précisées dans la convention, sauf accord écrit préalable de la Ville.

Article 6 :

L'ensemble des prestations définies ci-dessus fera annuellement l'objet d'une valorisation établie par la Ville, que l'AFGA s'engage à communiquer dans le cadre de ses documents de bilan.

Article 7 : Moyens financiers

Pour l'année 2016, la Ville versera à l'association :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 51 500€.

Une subvention de 8000€ correspondant au surcoût des frais de ménage supportés par l'association en raison du transfert à la Maison de l'Enfance et de la Famille et de l'augmentation des surfaces mises à la disposition de l'association.

Soit un total de : 59 500€.

L'association s'engage à fournir à la Ville un bilan annuel quantitatif et qualitatif de l'ensemble des activités décrites dans le cadre de la convention.

Article 8 :

En fin d'année, une réunion de concertation entre l'association et les services municipaux concernés permettra d'évaluer les conditions de fonctionnement de la convention et de préparer la convention de l'année suivante.

Article 9 :

La présente convention est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant en cas de nécessité. Elle peut être résiliée de plein droit en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité de l'association. Elle peut également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de six mois.

Fait à Montivilliers, le

Pour la ville de Montivilliers
Le Maire
Daniel FIDELIN

pour l'association
la Présidente

G - ENVIRONNEMENT, SANTE, PREVENTION ET CADRE DE VIE

33. ENVIRONNEMENT, SANTE, PREVENTION ET CADRE DE VIE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTIVILLIERS ET LA MISSION LOCALE DU HAVRE

RAPPORTEUR – Madame Nicole LANGLOIS, Adjointe au Maire en charge du CCAS et des affaires sociales

La Ville de Montivilliers est adhérente de la Mission locale du Havre depuis le 1^{er} Janvier 2011. Trois conseillères sont présentes pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la commune. Elles travaillent respectivement :

- dans les locaux de la Maison de la Solidarité, pour les jeunes intégrant le dispositif Initiative Emploi Jeune impulsé par l'Europe,
- au Centre Social Jean Moulin pour les jeunes habitant la partie haute (quartiers de la Belle Etoile et des Lombards, notamment).
- dans les locaux, rue Oscar Germain pour les jeunes habitant la partie basse de la ville.

Une convention présentant les engagements financiers et logistiques de la Ville et de la Mission Locale est élaborée chaque année.

Le mode de calcul de la participation financière de la ville s'appuie sur 4 critères :

- Le nombre d'habitants de la commune
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans de la commune
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés
- Le nombre de jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale.

La participation de la Ville sera de **31 324.64€** pour l'année 2016 (30 462.49 € en 2014 et 29 625,54€ en 2015)

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

H- SPORTS

34. CREATION DE VESTIAIRES ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE AU STADE CLAUDE DUPONT – MODIFICATION - PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS - ADOPTION – AUTORISATION

RAPPORTEUR - Monsieur Jean Luc GONFROY, Adjoint au Maire en charge des sports

Lors du conseil municipal du 14 septembre 2015, vous avez adopté le programme de réalisation de vestiaires et d'un espace de convivialité au stade Claude Dupont ainsi que son plan de financement.

Compte tenu de l'avis de la commission d'ouverture de plis en date du 11 décembre 2015 qui a déclaré sans suite la consultation et des délais trop courts d'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour émarger sur le dispositif « Horizon Bleu 2016 », le programme initialement prévu ainsi que son plan de financement sont modifiés en fonction des objectifs suivants :

- Réévaluer l'estimation de base en intégrant la totalité des VRD sous-estimés lors du premier chiffrage,
- Solliciter l'aide financière de la Fédération Française de Football sur le prochain dispositif qui sera mis en place après l'Euro 2016.

Le programme modifié, validé par la commission municipale des sports du 16 Février 2016 se décline comme suit :

1) Les travaux vont porter sur la construction de :

✓ 2 vestiaires joueurs de 25m ² chacun + douches et sanitaires associés de 12m ² chacun	74 m ²
✓ 2 vestiaires joueurs de 20m ² chacun + douches et sanitaires associés de 12m ² chacun	64 m ²
✓ 1 vestiaire arbitre de 12m ² + douche et sanitaire associés de 4m ²	16 m ²
✓ 1 vestiaire arbitre de 8m ² + douche et sanitaire associés de 4m ²	12 m ²
✓ 1 bureau des délégués de 6m ² équipé d'un poste téléphonique	6 m ²
✓ 1 infirmerie de 10m ²	10 m ²
✓ 1 local club (rangement) de 16m ²	16 m ²
✓ 1 local technique service des sports de 10m ²	10 m ²
✓ 1 lingerie club de 6m ²	6 m ²
✓ 1 sanitaire public hommes femmes de 16 m ²	16 m ²
✓ 1 bureau club de 12m ²	12 m ²
✓ 1 local technique + TEDT de 10m ²	10 m ²
✓ 1 local poubelle de 5 m ²	5 m ²
✓ 1 espace de convivialité avec comptoir bar 50m ² et buvette permettant un service sur l'extérieur.....	50m ²
Soit une surface totale de :	307 m ²

2) Cadre du Projet

- Les surfaces des locaux devront être à minima en conformité avec le cahier des charges de la Fédération Française de Football.
- L'espace de convivialité et la buvette doivent être des locaux contigus et rendre un visuel sur le terrain actuel et le futur terrain.
- L'ensemble de l'aménagement devra être accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Les matériaux utilisés pour la construction devront présenter un caractère de résistance et de durabilité à l'humidité et au vandalisme et être facile d'entretien.
- Les locaux devront être équipés de détecteurs de présence et de luminaires basse consommation.
- La clôture de l'enceinte du stade doit être réalisée au moyen d'un grillage résistant d'une hauteur interdisant le franchissement.
- Un accès sécurisé des vestiaires vers le terrain devra être réalisé.
- Une charte verte sera mise en place en collaboration avec le coordonnateur SPS.
- L'étude devra proposer une production solaire optimisée pour les douches. Elle devra aussi respecter la réglementation thermique en vigueur (minima RT2012).
- Les candidats devront prendre en compte les particularités et contraintes du PLU.

3) Voiries d'accès

L'accès se fera par la rue Georges Mahieu et permettra l'accès aux vestiaires.

La voirie d'accès devra être adaptée pour accueillir les véhicules de secours.

L'ensemble de l'aménagement intégrera les différents raccordements aux réseaux (EV, EU, EP, électricité, gaz, fibre, FT ...), la réalisation des ouvrages réglementaires (bassin, séparateur hydrocarbure ...) et la pose d'éclairage (voie d'accès).

Compte tenu de l'implantation du bâtiment, il est nécessaire d'avoir des postes de relevage pour les réseaux EU et EP.

Surfaces :

- Linéaire de voirie : 165 ml
- Pourtour du bâtiment carrossable : environ 270 m²

Le montant de l'enveloppe financière affectée à l'opération est de 808 524 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	659 724 €	Subvention F.F.F.	67 400 €
divers et aléas	60 000 €	Subvention CODAH	67 400 €
Honoraires et études	88 800 €	Subvention DEPARTEMENT	134 800 €
		T.V.A.	134 754 €
		Auto financement VILLE	404 170 €
TOTAL TTC	808 524 €	TOTAL TTC	808 524 €

Imputation budgétaire : 412-1040-2313

Je vous propose d'adopter ce programme et son plan de financement actualisés et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières à sa réalisation, et à relancer la procédure de consultation d'un maître d'œuvre.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est une bonne chose pour l'association Football qui a des vestiaires dans un état pitoyable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

I - INFORMATIONS

INFORMATION N°1 : Information aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Service commande publique

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Lors de notre Conseil Municipal du 14 avril 2014, vous m'avez autorisé à utiliser, selon l'article L 2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités Territoriales, des délégations de signature notamment à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite du montant prévu par l'article 26 du Code des Marchés Publics" (seuil modifié périodiquement en fonction du calcul réalisé par la commission européenne.)

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la signature des contrats et marchés suivants :

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

1) Toiture terrasse de l'Hôtel de Ville – Travaux de réfection (DE1603I1 1M)

Dans le cadre du marché de travaux de réfection de la toiture terrasse de l'Hôtel de Ville signé avec la société Sautreuil (4 rue du val à la reine, 76210 Bolbec), il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux afin d'éviter des infiltrations et pour permettre une bonne étanchéité de la toiture neuve.

Un avenant est signé avec la société Sautreuil pour la réalisation d'habillage des enduits d'acrotère fissurés et dégradés par une membrane élastomère.

Le montant de cet avenant représente une plus-value de 1.373,76 € HT soit 1.648.51 € TTC. De ce fait, le marché d'un montant initial de 38.000,00 €HT, passe à 39.373,76 € HT soit 47.248.51 € TTC.

Imputation budgétaire : 2135-0201

2) Travaux de mise en accessibilité du gymnase J. Prévost, de la salle H. Matisse et du Centre Social J. Moulin (DE1603I1 2M)

A la suite d'une consultation organisée le 22 janvier 2016, il a été décidé d'attribuer les marchés de travaux de mise en accessibilité au gymnase Jean Prévost, à la salle Henri Matisse et au Centre Social Jean Moulin aux entreprises suivantes :

ATTRIBUTAIRES	MONTANTS € HT	MONTANTS €TTC
Lot n°1 : « MENUISERIE » GALLI MENUISERIE 5 chemin des Vallées 76700 HARFLEUR	17.838,12	21.405,74
Lot n°2 : « METALLERIE » Serrurerie Clôture Portail Maçonnerie Avenue du Cantipou BP78 - 76700 HARFLEUR	12.843,00	15.411,60
Lot n°3 : « PLOMBERIE » GAQUEREL SAS 10 rue Van Gogh	18.417,89	22.101,47

76290 MONTIVILLIERS		
<u>Lot n°4 : « REVETEMENT DE SOL »</u> GAMM Zone d'Activité de la Plaine des Cambres BP 07 76710 ANCEAUMEVILLE	9.723,05	11.667,66
TOTAL	58.822,06 €HT	70.586,47 €TTC

Imputation budgétaire : 2135-01-1016

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

INFORMATION N°2 : Information aux conseillers municipaux sur l'utilisation par Monsieur le Maire de la délégation de signature accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Service Finances

RAPPORTEUR - Monsieur Daniel FIDELIN, Maire

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à utiliser, selon l'article L.2122-22-4 du Nouveau Code des Collectivités territoriales, des délégations de signature notamment à « Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

Aussi, dans le cadre de cette délégation, j'ai l'honneur de vous informer de la modification de l'acte constitutif de la régie suivante :

1. Régie de recettes pour l'encaissement des spectacles et animations organisés par le service Culturel

L'acte constitutif de cette régie a été modifié pour intégrer le fonds de caisse. Ainsi, l'article 3 bis prévoit : « Un fonds de caisse d'un montant de **210 €** est mis à disposition du régisseur.

Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

J - VŒU

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE « MONTIVILLIERS, LE RENOUVEAU » : MODERNISATION DE LA LIGNE SERQUEUX-GISORS - CREER UN NOUVEL ITINERAIRE DE FRET FERROVIAIRE ENTRE LE HAVRE ET PARIS (9.4)

Rapporteur : Daniel FIDELIN, Maire

La préfète de la région Normandie et de la Seine-Maritime, Nicole Klein, coordonnatrice de l'enquête de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors, ainsi que les préfets des quatre autres départements concernés, ont signé l'arrêté relatif à l'ouverture de l'enquête publique du projet. L'enquête publique aura lieu du mardi 8 mars 2016 au mardi 26 avril 2016 inclus

Serqueux-Gisors participe au développement de l'offre ferroviaire et donc au désenclavement du territoire.

Le développement de l'offre ferroviaire est une condition majeure pour que le port du Havre reste compétitif. Cette ligne constitue le seul itinéraire alternatif à l'itinéraire historique permettant de renforcer l'offre ferroviaire entre la Normandie et l'Île-de-France.

Serqueux-Gisors accompagne le développement portuaire et par effet d'entraînement contribue au développement économique de l'estuaire de la Seine, de la Normandie et de l'Île-de-France

Il s'agit d'un projet d'intérêt général participant à l'organisation et au développement des territoires français, mais également à l'attractivité et à l'emploi des communes de la CODAH.

Aussi, je vous demande de bien vouloir soutenir le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors pour créer un nouvel itinéraire de fret ferroviaire entre Le Havre et Paris.

Monsieur Lecacheur : Sur la forme je me suis exprimé tout à l'heure je n'y reviens pas. Sur le fond j'ai un petit étonnement sur le fait que la ville de Montivilliers ne se soit pas exprimée au travers d'une délibération classique au lieu d'un vœu. Puisque c'est à l'appel du Préfet et dans le cadre d'une enquête publique tout à fait officielle, nous sommes fondés à délibérer. Mais qu'importe, cela aurait pu être une délibération, je crois d'ailleurs que la ville du Havre a établi une délibération classique et non un vœu.

Bien entendu, je vais le voter avec quelques remarques néanmoins. Il s'agit de l'électrification de la ligne Serqueux-Gisors pour permettre l'aménagement de la nouvelle ligne Paris Normandie et de dévier le fret le temps des travaux. Mais il y a une remarque essentielle, c'est que la privatisation et l'abandon du fret ferroviaire, j'ai en mémoire le triage de Sotteville qui est passé de 4000 wagons triés jours à, je crois, 3 aujourd'hui avec un cimetière de locomotives et du matériel qui pourrit de jour en jour. L'abandon du fret de la SNCF par l'État c'était à l'époque où vous étiez parlementaire, Monsieur le Maire. Aujourd'hui les sociétés privées qui roulent pour le fret roulent au diesel. Ce sont des vieilles locomotives pour la plupart complètement pourries qui sont rachetées par les pays de l'Est. On est donc là dans un contexte absolument ubuesque : on va électrifier une ligne pour passer du fret, mais si on n'y prend pas garde qui demain, roulera majoritairement au diesel polluant. Avouez que c'est quand même une situation qui est insupportable. Moi, je suis pour le développement du fret, d'abord parce que ce sera bon pour nous poumons vu les pics de pollution récents dans l'agglomération : on voit des files de camion qui s'entassent. Le terminal multimodal est aujourd'hui au point mort, c'est parfaitement regrettable. Le gouvernement doit prendre aussi ses responsabilités en développant le canal Seine Est de façon à ce que le canal Seine Nord ne vienne pas complètement assécher Le Havre.

Parce que c'est aussi l'avenir du port du Havre qui est en jeu avec ces questions-là et je crois que si on n'y prend pas garde demain il y aura le port de plaisance, mais pas forcément Port 2000. Voilà, ce que je voulais dire Monsieur le Maire et bien entendu je voterai ce vœu avec force en espérant qu'on prenne garde à la fois à la santé des habitants et que le fret puisse rouler sur une ligne électrifiée et non au diesel.

Monsieur le Maire : Pour une fois, Monsieur Lecacheur, je suis d'accord avec vous.

Monsieur Dubost : Dans le cadre de l'enquête publique ouverte le 8 mars dernier sous la convocation de Madame la Préfète de région, les élus municipaux de notre groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » tiennent à affirmer leur soutien plein et entier au projet de modernisation de ligne Serqueux-Gisors. Vous l'avez dit tout à l'heure, le développement du fret ferroviaire est un enjeu national essentiel pour une économie compétitive et durable.

La mise en œuvre d'une liaison ferroviaire de qualité entre le Havre et l'Île de France représentera un atout stratégique de première importance pour le développement de l'Axe Seine, nous en sommes tous convaincus ici. La baisse de la part du ferroviaire dans le transport de marchandises est un fait connu. Cette part est passée en France de 35 % en 1975, à - 20 % en 1995, elle est tombée aujourd'hui à 10 %. Face à ce déclin nous ne devons pas nous résigner dans un contexte où la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique nous imposent de changer de modèle.

Nous réaffirmons la nécessité de rééquilibrer le rail face à la route et notre volonté de moderniser le système ferroviaire national et normand en particulier. La modernisation de la ligne Serqueux-Gisors est un facteur de compétitivité absolument nécessaire au développement des ports de la baie de la Seine avec en tête le port du Havre qui reste le 1^{er} port français pour le trafic des conteneurs et le 2^{ème} port français après celui de Marseille-Fos-sur-Mer. La modernisation de la ligne Serqueux-Gisors s'inscrit donc au cœur de la dynamique des développements du corridor Lyon, Paris au Havre. Quel que soit le nom qu'on lui donne : Axe Seine, Grand Paris, ce développement repose sur le constat partagé du déficit d'intégration, notamment logistique de ce territoire entre Paris et la mer.

Aujourd'hui il faut œuvrer et c'est dans un esprit de consensus au développement de cet axe Seine et c'est un vœu identique qui sera présenté à la Codah jeudi soir. Personnellement je voterai favorablement en tant que conseiller communautaire. Au-delà des bénéfices économiques liés à l'activité logistique et aux transports de marchandises, des effets positifs pour le transport de voyageurs sont également attendus grâce au désencombrement mécanique de l'axe Paris-Rouen-le Havre. En conclusion, nous élus du groupe « Agir ensemble pour Montivilliers » rejoignons donc le vœu formulé par « Montivilliers : le renouveau » et sommes donc favorables sans réserve au projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors soumis à l'enquête publique. Ce projet est stratégique pour le bassin havrais, la Normandie pour la France va dans le sens du renforcement de la place portuaire havraise et bénéficiera à l'ensemble de la vallée de la Seine.

Monsieur le Maire : *Merci Monsieur Dubost, vous voyez qu'on peut se rejoindre sur des projets vitaux pour notre région et pour l'emploi et pour le développement du port du Havre. Cela me paraît tout à fait essentiel. Je dois dire que l'on a un vrai souci au niveau du ferroviaire que ce soit en fret mais aussi en voyageur. Je me souviens que lorsque j'étais parlementaire je suis allé avec un certain nombre de mes collègues voir Monsieur Pépy il y a quelques temps. Il avait une dette envers la Normandie sur le ferroviaire. Cette dette n'est pas encore payée et je crains qu'au fur et à mesure des années, les intérêts vont lui coûter très chers.*

Je pense que ce vœu est le bienvenu.

Par contre, que ce soit un vœu ou une délibération Monsieur Lecacheur, cela ne change rien au problème. De toute manière ça ira dans l'enquête publique, c'est un apport supplémentaire de façon à ce que tous les élus, toutes les collectivités soient d'accord sur ce dossier qui me paraît tout à fait important, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus à l'unanimité.

Monsieur le Maire : *Merci, j'en ai terminé avec l'ordre du jour je vais demander au public et à la presse de quitter la salle pour une question à huis clos, merci.*

La séance du conseil municipal est levée à 21h